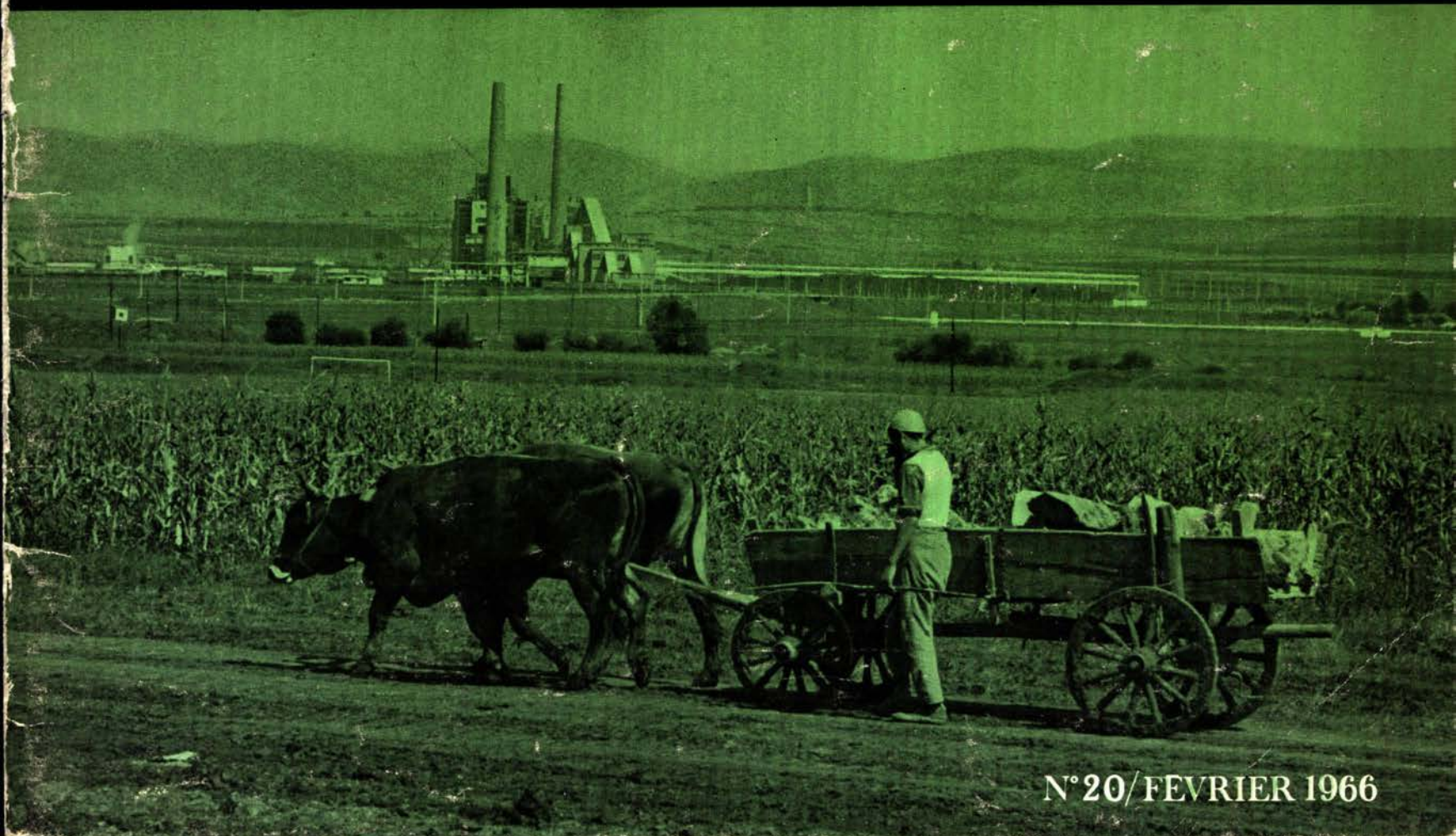


L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

POLITIQUE ALLEMANDE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS. NOUVELLES STATISTIQUES SUR LES PAYS DE L'OCDE. DES DONNÉES INPUT-OUTPUT EN AGRICULTURE. ADAPTER LA MAIN-D'ŒUVRE RURALE A LA VIE INDUSTRIELLE. POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA BELGIQUE.



L'OBSERVATEUR de l'OCDE

N° 20

FÉVRIER 1966

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service d'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
l'Observateur de l'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (1an) : F 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15 s.; \$ 2,50.
Le numéro : F 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3 s.; \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane
Bussière

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Couverture : Robert Mottar - OCDE; page 5 : BIT, Genève;
pages 8 et 9 : Institut Belge d'Information et de Documentation; pages 10,
11 et 12 : USIS; pages 15, 16, 18 et 31 : Presse- und Informationsamt der
Bundesregierung, Bonn - Photothèque OTAN; page 35 : G. Hunter -
NFB, Canada; pages 38 à 40 : Photothèque ENEA - OCDE.

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES par le Bureau de Dessin de l'OCDE.
Page 19 : Jacques Mercier.

SOMMAIRE

3 L'ADAPTATION DES TRAVAIL- LEURS RURAUX A LA VIE INDUS- TRIELLE ET URBAINE

6 LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA BELGIQUE

10 POUR UNE AMÉLIORATION DES DONNÉES INPUT/OUTPUT UTILI- SÉES DANS LA GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

*Coopération entre chercheurs des disci-
plines techniques et économiques*

13 POLITIQUES ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

*par Franz Menge, Ministère fédéral du
Logement, de l'Urbanisme et de l'Amé-
nagement du Territoire*

19 LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

33 PROBLÈMES ET POLITIQUES A L'ORDRE DU JOUR

34 TENDANCES DES INVESTISSE- MENTS DANS LA SIDÉRURGIE

37 L'AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

fait le bilan de ses activités

42 NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS RURAUX A LA VIE INDUSTRIELLE ET URBAINE

C'est par centaines de milliers que chaque année les travailleurs agricoles des pays Membres de l'OCDE quittent les campagnes pour converger vers les villes à la recherche d'emplois plus productifs et mieux payés. Nombreux sont les autres ruraux qui, tout en restant dans leurs communautés d'origine, prennent un emploi dans l'industrie ou dans le secteur des services où ils trouvent des conditions de travail entièrement nouvelles pour eux.

Si l'on veut améliorer la condition de la population agricole et permettre aux pays Membres de poursuivre leur croissance économique, il est indispensable que le nombre de travailleurs agricoles diminue encore. C'est ainsi que de nombreux Gouvernements encouragent actuellement l'exode de la main-d'œuvre agricole excédentaire. Mais on tend de plus en plus à envisager la migration en fonction de la capacité d'absorption des communautés d'accueil. Au surplus, on peut s'attendre à de graves difficultés d'ordre social et économique, si l'on ne s'attache pas à fournir des logements à ces travailleurs, à faciliter leur intégration dans la communauté et à leur faire acquérir les qualifications nécessaires pour qu'ils puissent profiter au maximum de leur nouvelle condition sociale.

Le Comité de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE attribue à cette question une grande importance. Il a entrepris des études économiques et sociologiques, organisé des séminaires mixtes d'employeurs et de syndicalistes et fait une enquête sur les problèmes posés et les pratiques adoptées dans douze pays. G. Beijer, Directeur du Groupe de Recherche sur les Problèmes de la Migration Européenne (La Haye), a réuni les conclusions de ces enquêtes et les résultats de ces études dans un rapport qui vient d'être publié sous le titre «La main-d'œuvre rurale nationale - son adaptation à l'industrie». Dans ce rapport, il s'attache à mettre en lumière l'évolution des conceptions et des pratiques dans les différents pays et à tracer un cadre qui permette d'apprécier les programmes nationaux et d'élaborer des politiques à long terme pour faciliter l'adaptation des travailleurs ruraux à la vie industrielle et urbaine.

L'exode rural de l'après-guerre, qui a réduit d'un tiers la population agricole de certains pays de l'OCDE, a souvent été un phénomène spontané. Pour beaucoup des travailleurs migrants, ce transfert a été une réussite. Mais certains pays ont connu de ce fait des bouleversements profonds : des vagues de migrants ont convergé vers des villes où les possibilités d'emploi étaient insuffisantes, ce qui a provoqué la naissance de «bidonvilles», une instabilité de la main-d'œuvre et

d'autres tensions économiques et sociales. Dans certaines collectivités agricoles, seuls les éléments jeunes sont partis, laissant derrière eux des communautés composées exclusivement de personnes âgées ou une véritable pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture.

Forts de cette expérience, de nombreux pays de l'OCDE ont tenté d'organiser l'exode rural : ils ont incité les travailleurs venus de l'agriculture à se diriger vers des zones où ils pourraient trouver du travail et

les ont préparés aux nouvelles conditions de vie et de travail qu'ils devaient y trouver. Ils ont aidé les migrants et les nouvelles communautés à s'adapter les uns aux autres et ont favorisé la création d'emplois dans les campagnes afin de ralentir l'exode.

Préparation des migrations

Les nouvelles mesures sont prises d'abord à la source même de la migration, c'est-à-dire dans la communauté agricole elle-même; leur mise en œuvre requiert une coopération étroite entre les autorités dans des secteurs aussi nombreux que divers : agriculture, main-d'œuvre, construction, assistance sociale et enseignement.

On travaille à élargir les programmes de vulgarisation destinés aux ruraux, afin d'ouvrir des horizons nouveaux aux familles de cultivateurs, tout en continuant à prodiguer les conseils traditionnels d'économie rurale.

L'un des programmes les plus complets d'orientation qui aient été mis au point à l'intention des travailleurs ruraux est celui des Pays-Bas. Il s'attaque à la fois aux problèmes individuels et collectifs, met l'accent sur les attitudes autant que sur les techniques, sur les difficultés sociales autant qu'économiques. Des consultants, fournis conjointement par le Ministère de l'Assistance Sociale et le Ministère de l'Agriculture, incitent les collectivités agricoles à définir leurs problèmes, à examiner les rapports qui existent entre leur situation et celle du pays tout entier et à étudier leur propre attitude devant l'évolution actuelle. Le conseiller peut faire valoir que l'abandon des activités agricoles permettrait peut-être de résoudre les difficultés. Si la migration semble être la solution adéquate pour certaines personnes, on prend immédiatement contact avec les services de main-d'œuvre qui sont chargés d'aider le travailleur à choisir de la façon la plus rationnelle une autre région et un nouveau travail, ce qui lui évite de prendre sa décision à l'aveuglette (de telles prises de contact ont également lieu en Suède dans le cadre de conventions conclues entre les services de l'agriculture et ceux de l'emploi). Les services de main-d'œuvre connaissent bien la politique de développement régional mise en œuvre par le Gouvernement et ils peuvent diriger les travailleurs de préférence vers des zones qui doivent devenir de nouveaux pôles de développement urbain plutôt que vers des agglomérations surpeuplées.

Certains pays de l'OCDE travaillent à mettre au point de nouveaux moyens d'information pour permettre aux éventuels migrants ruraux de se renseigner plus facilement sur les possibilités d'emploi; ainsi, dans la campagne japonaise, on voit circuler des microbus qui assurent la diffusion de brochures d'information sur le marché du travail. En Italie, les bureaux de l'emploi essayent de mettre sur pied un système de contrat de travail que les travailleurs agricoles peuvent signer avant de quitter l'agriculture.

Dans de nombreux pays, les services de l'enseignement coopèrent étroitement à la préparation des migrations : l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les ruraux pour s'adapter à la vie urbaine tient, en effet,

aux différences de niveau entre l'enseignement donné aux populations rurales et celui que reçoivent les citadins. Le Ministère français de l'Éducation Nationale, pour sa part, s'attache spécialement à porter la qualité de l'enseignement dans les régions agricoles au niveau de celui des villes. Il existe de nombreux programmes de formation professionnelle plus spécialisée, comme ceux que met en œuvre la « Cassa del Mezzogiorno » en Italie méridionale (la « Cassa » possède également un centre de formation à Turin); dans plusieurs pays, les autorités militaires s'efforcent d'aider les jeunes ruraux à se préparer à de nouveaux emplois pendant leur service militaire. Il en est ainsi, par exemple, en Turquie.

Dans plusieurs pays, on s'efforce de donner aux travailleurs, avant leur départ, une idée exacte de la vie urbaine et industrielle, de ses avantages et de ses inconvénients. Ainsi, en France, on conduit les candidats à la migration dans des centres industriels où ils visitent des usines, sont logés dans des familles de travailleurs et ont l'occasion de s'entretenir avec des syndicalistes et d'autres travailleurs, notamment avec d'anciens ruraux venus eux-mêmes à l'industrie. Certains candidats migrants sont revenus découragés par ces visites et ont modifié leurs plans.

Mesures prises dans les centres urbains

Les autorités publiques, les municipalités, les syndicats, les employeurs et les institutions philanthropiques prennent toutes sortes de mesures pour aider le migrant à s'adapter dès son arrivée à la ville. Ainsi, en Turquie, où beaucoup de ruraux se sont installés depuis la guerre dans des « Gecekonu » (littéralement : des taudis construits la nuit) à la périphérie des grandes villes, le Gouvernement a commencé, en 1962, dans le cadre d'un plan général de développement, à transformer ces taudis en logements convenables et à transférer certains de leurs habitants vers d'autres quartiers. Le Ministère de la Construction a entrepris cette campagne avec la collaboration d'un sociologue chargé d'aider les résidents à s'adapter à leur nouveau mode de vie. On a également appris aux habitants des « Gecekonu » à lire et à écrire. Certains ont même eu la possibilité de faire des études de base et/ou de suivre des cours de formation professionnelle.

Les grandes villes italiennes ont installé dans tout le Nord du pays des centres d'accueil dans les gares et des centres d'assistance sociale (au nombre de 450), qui rendent toute une gamme de services. A Turin, par exemple, des assistants sociaux se rendent à Gênes et accompagnent, par le train, les migrants arrivant du Midi, de façon à prendre un premier contact avec eux. Par la suite, les migrants reçoivent des conseils sur les activités sociales et culturelles, les soins à donner aux enfants, la tenue d'un ménage et la façon d'obtenir un logement convenable. En Italie, aux Pays-Bas et en Norvège, des logements sont fournis à titre temporaire aux travailleurs d'origine rurale. Les migrants norvégiens qui ont dû laisser leur femme à la campagne



Des mesures sont prises pour assurer la formation de travailleurs des régions rurales à des emplois industriels et pour les aider à s'adapter aux conditions de la vie urbaine.

reçoivent des indemnités spéciales et des mesures sont prises pour leur permettre de rendre visite à leur famille. La ville de New Haven et l'État de Caroline du Nord, aux États-Unis, mettent en œuvre de vastes programmes pour aider les travailleurs venus du Sud à s'acclimater à la vie urbaine. Dans bien des pays, les employeurs ont institué des programmes d'orientation pour familiariser leurs nouveaux travailleurs avec la vie en usine. En Norvège, ce sont les syndicats qui s'en chargent. Au Japon, on aide les migrants ruraux à rester en contact suivi avec leur famille grâce à des enregistrements sur magnétophone.

De plus en plus, on s'attache à réaliser l'assimilation à long terme des nouveaux arrivants dans leurs communautés. Les sociologues estiment aujourd'hui que, pour y parvenir, il faut réduire ce qu'ils appellent la « distance sociale » entre le migrant et la communauté dans laquelle il s'installe; les problèmes d'adaptation les plus difficiles sont en effet ceux qui se posent lorsqu'il existe des différences profondes entre les deux groupes sur les plans économique, culturel et religieux. Les ouvrages les plus récents consacrés aux problèmes d'adaptation insistent particulièrement sur l'interaction entre le migrant et son nouveau milieu : on considère ainsi l'intégration comme un processus à double sens qui exige une adaptation de l'individu, mais aussi des structures collectives. Ainsi on se préoccupe davantage d'améliorer l'infrastructure sociale et culturelle de la

communauté d'accueil : aux Pays-Bas, par exemple, les villes reçoivent à cet effet des subventions qui doivent servir à la construction de centres communautaires, de bibliothèques, etc.

En même temps, on se rend mieux compte que les travailleurs, qui semblent s'adapter aisément au début, peuvent éprouver par la suite des déceptions; ils retournent alors dans leurs communautés d'origine, changent fréquemment d'emploi ou se dirigent vers d'autres régions urbaines, plus surpeuplées. On sait aujourd'hui que le processus d'adaptation est très lent et, en conséquence, on attache plus d'importance à une intégration en profondeur qu'aux programmes destinés uniquement à faciliter les débuts de l'adaptation.

L'enquête de l'OCDE sur les pratiques et les doctrines en vigueur dans les pays Membres fait ressortir un intérêt croissant pour la coordination des mesures prises à la ville avec celles qui sont prises dans le milieu rural et avec celles qui visent à aider les travailleurs durant le transfert même.

Ainsi, on tend de plus en plus à considérer que l'adaptation est un problème qui requiert tout un système de mesures interdépendantes exerçant une action tant au point de départ qu'au lieu d'arrivée, sur les organismes privés et semi-publics aussi bien que sur les autorités publiques, sur la collectivité autant que sur l'individu et sur les structures sociales et l'enseignement autant que sur les structures économiques.

La politique scientifique de

La notion même de «politique scientifique», l'idée de vouloir énoncer explicitement les orientations à donner à la recherche et au progrès technique, est, pour la plupart des pays Membres de l'OCDE, une idée nouvelle; l'élaboration de cette politique et de l'appareil institutionnel nécessaire à sa mise en œuvre en est encore à un tout premier stade. C'est dire que la nécessité d'expérimenter et de critiquer constamment les résultats est ici particulièrement ressentie.

C'est pour cette raison que les Gouvernements Membres de l'OCDE ont estimé que chacun d'eux aurait avantage à se familiariser avec les problèmes et les réalisations des autres et qu'ils ont demandé au Comité de la Recherche Scientifique de l'OCDE de procéder à un examen détaillé des expériences de chaque Membre de l'Organisation. A la requête de ce Comité, M. Pierre Piganiol (France), ancien Délégué général à la recherche scientifique et technique et le Dr A. Copisarow, Deputy Controller au Ministère britannique de la Technologie, ont entrepris un examen de la politique scientifique de la Belgique, avec le concours des autorités de ce pays.

Les pays les moins peuplés peuvent-ils suivre les «géants» sur la voie essentielle mais coûteuse de la recherche scientifique? Seront-ils capables de fournir leur propre contribution, ou bien devront-ils dépendre des techniques étrangères? Un équilibre est-il possible entre le libre développement de la recherche fondamentale et l'impérative nécessité de lier la science au développement de spécialités exportables?

La Belgique est l'un des pays qui ont le plus réfléchi à ces problèmes et, depuis sept ou huit ans, elle fait un effort systématique pour les résoudre. En 1959, de nouveaux organismes ont été créés pour élaborer et appliquer une politique scientifique conçue dans le sens le plus large possible, c'est-à-dire englobant les sciences fondamentales et appliquées, les sciences humaines et sociales aussi bien que les sciences physiques et naturelles et les sciences exactes, l'enseignement supérieur et la recherche.

La Belgique disposait déjà d'une infrastructure scientifique à bien des égards extrêmement développée lorsque le nouveau programme est entré en application. Depuis le XIX^e siècle, ses ingénieurs se sont acquis une réputation internationale. La recherche avait atteint un niveau très élevé dans certaines grandes entreprises et dans des secteurs comme celui des matériaux spéciaux; quant à l'enseignement scientifique et technique, il était lui aussi de haute qualité. Mais le Gouvernement pensait que les progrès futurs de la Belgique dans le commerce mondial, dont elle dépend étroitement — elle exporte en effet 80 % de sa production industrielle, seraient de plus en plus étroitement liés à sa primauté

sur le plan technique. Or la Belgique avait tendance à dépendre de plus en plus des techniques étrangères.

L'une des premières activités des nouveaux organismes scientifiques (voir le tableau) fut de déterminer la situation exacte de la Belgique en matière de recherche scientifique: quel était le montant des dépenses? A quels projets étaient-elles consacrées? Quelles étaient les sources de financement? Quel était l'effectif des chercheurs et des enseignants scientifiques du pays? Au nombre des secteurs qui furent le plus attentivement examinés, il faut citer le secteur public, c'est-à-dire celui du Gouvernement lui-même.

Une autre préoccupation des autorités a été de mettre sur pied une nouvelle technique budgétaire permettant de donner aux fonds publics consacrés à la recherche le maximum d'efficacité. Auparavant, chaque Ministère tenait sa propre comptabilité des dépenses consacrées aux projets scientifiques de son ressort; celles-ci étaient ajoutées à d'autres types de dépenses, si bien qu'il était impossible de connaître l'ampleur globale de l'effort scientifique du Gouvernement. Dans le nouveau programme, chaque Ministère est invité à séparer de ses dépenses générales celles qui vont à la recherche et au développement, et à indiquer quels sont les projets qu'il a l'intention de financer. Ainsi voit-on apparaître une première approche du budget scientifique de l'État — tableau complet des activités du Gouvernement, avec le détail de l'origine et de l'emploi des crédits. A l'aide de ces chiffres, les autorités peuvent voir comment doivent être répartis les crédits publics à la lumière des objectifs de la politique scientifique.

la Belgique

A mesure que se précisait le tableau de l'effort de recherche scientifique et technique, le Gouvernement put définir les grands objectifs de sa politique scientifique.

- Accroître le potentiel scientifique de la nation.
- Etendre l'effort scientifique de façon à stimuler la recherche fondamentale aussi bien que la recherche axée sur les besoins de l'économie.
- Encourager la recherche industrielle susceptible d'aboutir au lancement de nouveaux produits.
- Coopérer avec d'autres pays dans le domaine scientifique, l'accent étant particulièrement mis sur la coopération intereuropéenne.

La mesure la plus importante qui a été prise pour

traduire en actes ces principes directeurs a été sans doute la réforme du système d'enseignement, dont de nombreux éléments ont été recommandés par le Conseil National de la Politique Scientifique. Le programme comporte l'expansion des Universités existantes, la création de deux nouveaux instituts à Anvers et à Mons, des mesures destinées à réduire les disparités régionales entre établissements d'enseignement et à relever les traitements du personnel enseignant. Particulièrement importante du point de vue scientifique est la réforme du système d'orientation scolaire. Jusqu'à une date récente, cette orientation se décidait à l'âge de quinze ans et un élève qui avait choisi latin-grec, par exemple, ne pouvait être admis dans l'une des deux facultés scien-

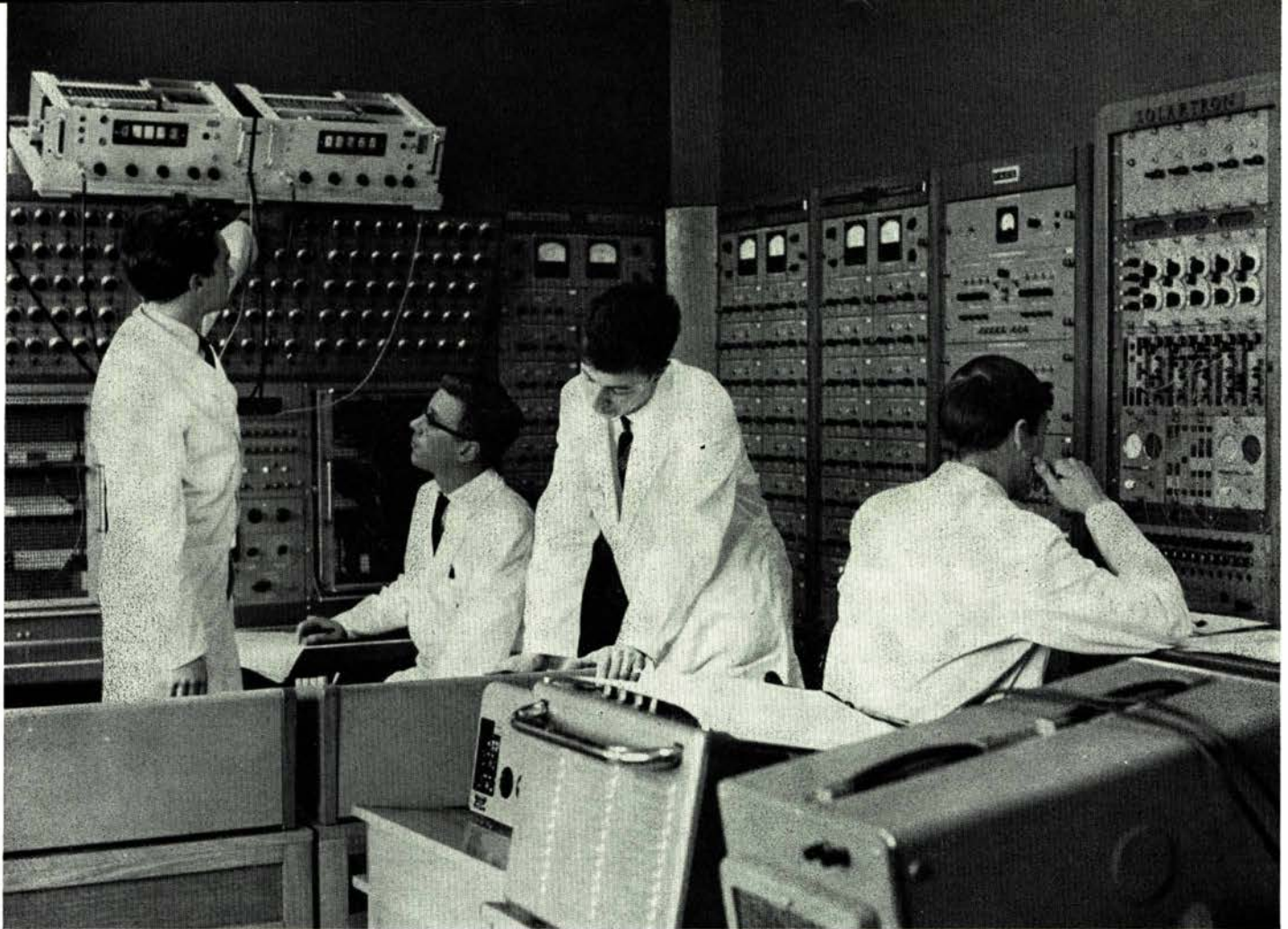
ORGANISMES SCIENTIFIQUES D'ÉTAT EN BELGIQUE

	CONSTITUTION	FONCTIONS
LE COMITÉ MINISTÉRIEL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE <i>Créé en 1959</i>	Le Premier Ministre, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture, le Ministre adjoint de la Culture, le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre des Affaires Économiques et de l'Énergie, le Ministre de la Santé Publique et de la Famille, le Ministre adjoint des Finances.	Le Comité décide et coordonne. Il formule et poursuit la politique scientifique de la nation ; il coordonne les actions des départements ministériels intéressés, principalement en matière budgétaire. Le Conseil de Cabinet conserve le pouvoir final de décision.
LE CONSEIL NATIONAL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE	Vingt-sept membres, nommés pour six ans par le Roi, parmi les personnalités représentatives de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur et des milieux économiques et sociaux. Un Secrétariat.	Son rôle est de conseiller le Gouvernement dans l'élaboration de sa politique scientifique, de réunir des informations, d'analyser les problèmes, de recommander des solutions. Le Secrétariat du CNPS effectue également des travaux pour la Commission Interministérielle de la Politique Scientifique.
LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE <i>Créée en 1959</i>	La Commission est présidée par le Secrétaire général du CNPS (voir ci-dessus) et formée de hauts fonctionnaires des Ministères concernés par la politique scientifique.	Elle prépare et exécute les décisions du Comité Ministériel intéressant simultanément plusieurs départements ministériels.

ORGANES DE FINANCEMENT

En principe, tous les crédits scientifiques passent par les divers Ministères. En pratique, une part importante en est remise à des organismes autonomes et spécialisés : les grandes fondations qui ont été créées à l'aide de donations privées, mais qui, à l'heure actuelle, fonctionnent presque exclusivement avec des crédits gouvernementaux. Ces organismes sont les suivants :

- l'IRSIA : Institut pour l'encouragement de la recherche dans l'industrie et l'agriculture ;
- le FNRS : Fonds National de la Recherche Scientifique ;
- l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires ; ● le Fonds de la recherche médicale.
- le Fonds de la recherche fondamentale collective ;



De futurs ingénieurs s'initient à l'utilisation d'équipements électroniques à l'Université de Gand.

tifiques (Faculté des Sciences et Faculté des Sciences Appliquées). Mais, en juin 1964, a été votée une loi qui retardait en fait la décision jusqu'à l'âge de dix-huit ans environ : à la fin de leurs études secondaires, quelle que soit l'orientation qu'ils avaient choisie, les jeunes gens étaient dorénavant autorisés à entrer dans n'importe quelle faculté.

Des mesures ont également été prises pour encourager les jeunes gens à s'orienter vers les carrières de la recherche. Jusqu'à une date récente, les chercheurs belges qui n'étaient pas en même temps professeurs n'avaient qu'une très faible sécurité d'emploi. Un chercheur assistant dans un laboratoire d'Etat, par exemple, recevait normalement un contrat d'engagement de deux ans, renouvelable trois fois au maximum, si bien qu'au bout de huit ans il risquait de se trouver sans situation. Pour remédier à cet état de choses et créer un corps de chercheurs d'Etat, une véritable carrière de la recherche a été instituée. Il y a trois grades de chercheurs correspondant aux grades universitaires — assistant, chef de travaux et « agrégé » — chacun comportant une échelle de traitement spécifique. Cela devrait conférer aux membres du personnel de la recherche un nouveau statut et leur permettre de faire toute leur carrière dans cette branche. On espère que ce système pourra être étendu aux grandes fondations qui sont responsables d'une grande partie de la recherche scientifique en Belgique.

Jusqu'à présent, remarquent les examinateurs de l'OCDE, le programme belge en faveur d'un plus grand

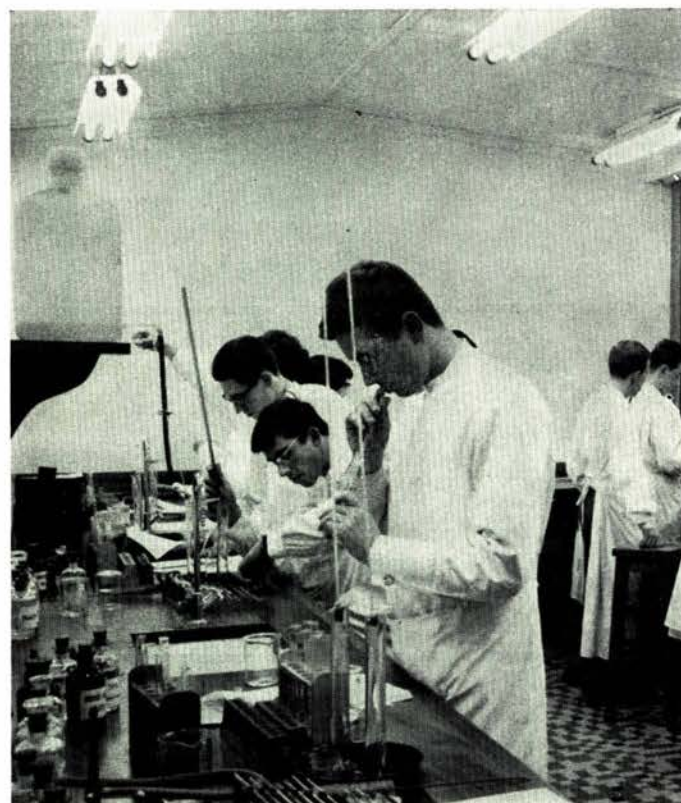
effort scientifique a surtout porté sur la création de nouvelles structures et sur la réforme des procédures. Mais cette phase est largement dépassée et il va s'agir maintenant d'apporter des changements dans le volume et la nature des dépenses scientifiques. Cette nouvelle orientation posera aux responsables de la politique quelques problèmes très difficiles et délicats au cours des quelques années à venir.

Si l'effort scientifique belge doit se maintenir au niveau de celui du reste de l'Europe — et les autorités belges pensent qu'il le faudrait — les dépenses que la nation consacre à la recherche devront passer de leur niveau actuel, soit 1 % du PNB, à 2 % en 1970. Mais la participation du Gouvernement belge à l'effort scientifique de la nation est actuellement bien inférieure à celle de la moyenne des pays européens — 40 % environ contre 65 %. Par conséquent, si le Gouvernement désire suivre l'exemple européen, les dépenses publiques consacrées à la recherche, qui ont déjà augmenté de 80 % en dix ans, devront tripler en 1970, compte non tenu de l'accroissement des crédits qui seront nécessaires à l'enseignement.

De plus, le Gouvernement devra résoudre la délicate question de savoir comment exercer une influence sur la recherche du secteur privé. L'inventaire établi par le Conseil National de la Politique Scientifique a montré qu'il existait dans ce domaine une divergence entre les objectifs de la politique et la répartition des dépenses publiques. Le but de la politique est d'encourager les recherches qui peuvent conduire à la fabrication de

produits compétitifs en vue de l'exportation. Mais, dans le budget de la science, environ 6 % seulement des crédits publics vont à la recherche industrielle privée. Et la majeure partie de ces crédits est consacrée à la recherche effectuée collectivement par toutes les entreprises d'industries déjà bien établies. Le Gouvernement estime que cette recherche en coopération a moins de chances d'aboutir à la mise au point de nouveaux produits qu'une aide accordée à des entreprises isolées engagées dans la recherche compétitive. Mais le problème du choix des entreprises ou des chercheurs qui bénéficieront de cette aide est délicat pour le Gouvernement belge et le CNPS cherche un moyen de faire un choix objectif qui ne puisse pas prêter le flanc aux accusations de favoritisme. Il faut également choisir les techniques de soutien. Les contrats de recherche et de développement de l'État sont pratiquement inconnus en Belgique et les activités de recherche et de développement ne bénéficient pas non plus d'un traitement fiscal favorable, comme c'est le cas au Royaume-Uni par exemple.

Les responsables de la politique scientifique de la Belgique sont parfaitement conscients des difficultés qui vont surgir au cours des prochaines années et, à la question fondamentale qu'ils ont eux-mêmes posée au sujet de l'avenir, les examinateurs répondent affirmativement : « Nous avons l'impression que la Belgique possède tous les éléments qui lui permettraient d'occuper une position éminente dans le domaine des techniques de pointe ».



Étudiants au travail dans le laboratoire de recherches chimiques de l'Université de Liège.

LE BUDGET SCIENTIFIQUE DU GOUVERNEMENT BELGE

(Ventilation des crédits publics de recherche d'après leur destination)

Les fonds publics de recherche vont pour la plupart aux Universités, où ils sont utilisés essentiellement pour la recherche fondamentale. La programmation de la recherche en fonction des priorités scientifiques n'existe pour ainsi dire pas ; les crédits sont alloués suivant la qualité du chercheur et du projet. Les dépenses scientifiques de l'Etat sont consacrées pour près d'un tiers à la recherche spatiale et nucléaire. Les crédits sont en grande partie attribués à des Organisations internationales telles que l'EURATOM, l'ELDO, l'ESRO et Eurospace ; ainsi la contribution aux programmes internationaux s'élève à plus de 10 % du budget scientifique. Cependant, une bonne partie des travaux est confiée à des laboratoires belges, de sorte que la contribution nette aux programmes internationaux ne représente actuellement que 1,9 % du budget. L'aide à la recherche dont bénéficie le secteur privé consiste presque exclusivement en subventions à la recherche en coopération dont les dépenses sont pour moitié prises en charge par le Gouvernement. L'autre moitié est financée par toutes les entreprises de l'industrie intéressée. Comme exemple de recherche en coopération, on peut citer un projet sur la physique de l'état solide auquel participent plusieurs industries (optique, produits chimiques) ; les travaux sont effectués conjointement par ces industries et par l'Université de Gand.

	Années et % du total							
	1961 (millions de francs belges)	%	1962 (millions de francs belges)	%	1963 (millions de francs belges)	%	1964 (millions de francs belges)	%
Universités et établissements d'enseignement supérieur	2 146	62,3	2 410	62,2	2 507	58,4	2 714	57,8
Etablissements scientifiques de l'Etat	949	27,6	1 093	28,2	1 301	30,4	1 472	31,4
Secteur privé (recherche en coopération) et entreprises	154	4,5	176	4,5	266	6,2	298	6,4
Organisations internationales	77	2,2	83	2,2	105	2,5	87	1,9
Divers	116	3,4	112	2,9	106	2,5	119	2,5
TOTAL	3 442	100,0	3 874	100,0	4 285	100,0	4 690	100,0

Source : Rapport annuel du Conseil National de la Politique Scientifique, Belgique

POUR UNE AMÉLIORATION DES D DANS LA GESTION DES EXPLOITA

Coopération

Sous l'égide de l'OCDE, un programme expérimental a été établi afin de stimuler la coopération entre chercheurs des disciplines techniques et économiques dans le cadre de travaux de recherche portant sur la production de viande bovine et la production laitière; les premières étapes de ce programme ont été franchies et l'on s'attend à des résultats très intéressants au cours des trois prochaines années (1966-1969). Ces recherches ont pour objet de fournir des renseignements, dont le besoin se fait grandement sentir, sur les rapports input-output pour ces deux productions animales, qui sont d'une importance croissante dans le commerce national et international.

Du fait de la spécialisation croissante des chercheurs des disciplines techniques en agriculture, la recherche agronomique devient de plus en plus compartimentée. En même temps, le nombre de disciplines distinctes dont il faut faire la synthèse dans le domaine des sciences agronomiques augmente continuellement, à mesure que de nouvelles découvertes scientifiques sont faites et que l'on développe leurs applications pratiques en agriculture.

Or, la découverte et la mise en application de nouveaux principes soulèvent invariablement des problèmes inédits portant sur l'utilisation et l'affectation de ressources rares. A toute époque, les ressources sont limitées; les moyens qu'il convient de mettre en œuvre sont souvent coûteux et peuvent toujours être utilisés à d'autres fins soit au sein même de l'agriculture, soit dans d'autres secteurs de l'économie nationale. Ce problème constitue le domaine de compétence propre de l'économiste rural. Si l'on veut retirer tout le profit possible des recherches effectuées dans le domaine technique, il est indispensable d'établir et de maintenir des liens aussi étroits que possible entre les chercheurs des disciplines techniques et économiques, car c'est uniquement ainsi que l'on pourra obtenir le degré de coordination des connaissances et la compréhension nécessaires pour améliorer les décisions et pour répartir les ressources rares de la façon la plus satisfaisante et la plus rémunératrice.

Cette compréhension et cette coopération sont particulièrement importantes pour le développement de la connaissance des rapports input-output dans la production agricole — qu'il s'agisse de la réaction des plantes cultivées à des doses croissantes d'engrais, de produits antiparasitaires et d'eau d'irrigation, ou des effets qu'ont sur la production animale une augmentation et une amélioration des rations fournies au bétail. L'évaluation de ces rapports et d'autres rapports input-output, ainsi que de leurs divers dérivés tels que les taux de substitution entre facteurs de production et entre productions, jointe à la connaissance des données sur les coûts unitaires et sur les prix, est indispensable pour apporter aux problèmes de production et d'utilisation des ressources des solutions qui maximisent les bénéfices et réduisent les coûts au minimum, que ce soit sur une base individuelle, régionale, nationale ou internationale.

Pour atteindre ces objectifs, les chercheurs des disciplines techniques en agriculture doivent acquérir une connaissance plus profonde des concepts et des méthodes d'analyse employés par les économistes. De leur côté, les spécialistes de l'économie rurale doivent se familiariser avec les résultats des recherches techniques, afin de discerner comment les méthodes modernes d'analyse économique permettraient le mieux d'apporter des solutions aux problèmes concrets.

Pour passer de la théorie à la pra-



Conservation des sols : étude de l'effet de différents

ONNÉES INPUT/OUTPUT UTILISÉES TIONS AGRICOLES

entre chercheurs des disciplines techniques et économiques

En décidant d'encourager et de faciliter le développement de ces activités, le Comité de l'Agriculture de l'OCDE n'a pas eu seulement en vue la nécessité où se trouve chaque producteur de disposer d'éléments pour planifier au mieux l'emploi de ses propres ressources. Les résultats de ces recherches aideront également à répondre aux demandes de renseignements de plus en plus nombreuses que formulent, au sujet des rapports input-output dans l'agriculture, tous ceux qui, à l'échelon de l'élaboration de la politique ou à d'autres niveaux, ont pour tâche de planifier et de diriger l'utilisation des ressources agricoles, que ce soit au niveau régional, national ou international.



tique, des équipes nationales se livrent actuellement, sous l'égide de l'OCDE, à des études portant sur quatre secteurs de production. Les quatre monographies qui seront établies à la suite de ces études traiteront des rapports input-output dans la production bovine (équipe du Royaume-Uni), dans la production laitière (équipe des Pays-Bas), dans la production avicole (équipe des Etats-Unis) et dans l'application des engrais aux plantes cultivées (équipe de la Suède).

Ces monographies donneront également des indications sur la façon d'organiser et d'effectuer ultérieurement de nouvelles recherches interdisciplinaires sur les rapports input-output. Ces données input-output seront utiles aux chercheurs des divers pays Membres de l'OCDE. Elles constitueront également une source précieuse d'informations pour les pays où la recherche agronomique appliquée et les travaux sur les aspects économétriques de la production agricole et de l'utilisation des ressources n'en sont encore qu'à leurs débuts.

L'étape suivante du développement de cette activité de l'OCDE consistera en une démonstration pratique des concepts et méthodes exposés dans deux des monographies, les thèmes choisis à cette fin étant la production bovine et la production laitière. Un programme de recherche et d'expérimentation interdisciplinaire sera entrepris par un certain nombre de pays Membres. Des équipes de chercheurs des disciplines techniques et d'économistes ruraux

planifieront et dirigeront en commun les travaux, qui s'étendront sur une période de trois ans, et interpréteront conjointement les résultats. L'objet de ces programmes de recherche est d'obtenir des renseignements indispensables sur la nature de certains des rapports input-output les plus importants en ce qui concerne la production bovine et la production laitière.

LA RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN AMÉRIQUE DU NORD

La situation actuelle des recherches interdisciplinaires du genre indiqué ci-dessus a été examinée au cours d'un séminaire qui s'est déroulé sous les auspices de l'OCDE ; le rapport sur les travaux de ce séminaire a été publié récemment sous le titre « Coopération entre les disciplines de la recherche technique et économique en agriculture » (1).

Suivant le Professeur Earl O. Heady, de la Faculté d'Economie et de Sociologie de l'Université de l'Etat d'Iowa, Consultant de l'OCDE, les recherches entreprises conjointement par des chercheurs des disciplines techniques et des économistes

(1) OCDE, Série " Documentation dans l'agriculture et l'alimentation ", No 65.



Un chercheur d'une des stations agricoles expérimentales du Dakota du Nord (Etats-Unis) contrôle le développement de grains de céréales.

ruraux sont devenues de plus en plus fréquentes en Amérique du Nord au cours des dix dernières années. Des études ont déjà été effectuées en coopération dans plusieurs instituts de recherche. Les principaux travaux effectués en commun dans le domaine des plans et des analyses expérimentaux et de l'interprétation des données ont été consacrés à l'influence des engrais sur les productions végétales et à la formulation de recommandations à l'adresse des exploitants sur l'utilisation économique optimale des engrais. Ces études avancent, mais il faudra attendre plusieurs années avant de disposer de données suffisantes sur les rapports input-output pour que l'on puisse adresser aux agriculteurs une gamme complète de recommandations économiques reposant sur des bases solides.

L'intérêt porté à ces études par les zootechniciens et autres spécialistes des disciplines techniques fait que l'on commence à disposer de renseignements supplémentaires, qui permettront d'établir en première approximation une série limitée de fonctions de production relatives au bétail.

LES PROGRÈS DE LA COOPÉRATION

Ces recherches paraissent promises à un grand avenir en Amérique du Nord, où l'habitude du travail en coopération est déjà bien établie. Des

équipes de chercheurs, comprenant des chercheurs des disciplines économiques et des disciplines techniques travaillent dès à présent dans beaucoup d'instituts de recherche. Cette coopération interdisciplinaire est née de la conscience croissante du fait que les agriculteurs doivent prendre des décisions dans un contexte économique caractérisé par la limitation des ressources disponibles, qu'il s'agisse de chaque exploitant pris individuellement ou de l'ensemble de la profession.

Il n'est guère possible, par exemple, d'entreprendre d'améliorer les pâturages sans que cela soulève des questions plus vastes ayant trait à l'utilisation des moyens de production. Par exemple, il faut faire un choix parmi les spéculations possibles, car elles exigent la mise en œuvre de moyens de production dont on dispose en quantité limitée.

C'est parce qu'ils ont compris l'interdépendance des diverses activités de production de l'exploitant agricole que les botanistes et les zootechniciens ont recherché l'aide et la coopération des économistes ruraux, de même que ceux-ci, abandonnant les anciennes méthodes descriptives au profit des méthodes d'analyse modernes, ont de plus en plus souvent recherché la coopération des chercheurs des disciplines techniques. En somme, la maturité croissante de l'agriculture a contraint la recherche à s'orienter vers une coopération interdisciplinaire et la maturité des sciences

agronomiques a favorisé cette coopération.

Toutefois, les recherches en coopération ne sont guère encouragées si les chercheurs des différentes disciplines ne comprennent pas les concepts et les méthodes utilisés par les autres spécialistes. Une première étape est franchie sur la voie de cette compréhension, le jour où tous les chercheurs reconnaissent dans l'exploitation agricole l'unité de décision et prennent conscience du problème plus général des activités concurrentes et des options en matière d'investissement.

LA SITUATION EN EUROPE

Stuart R. Wragg, de l'Université de Bristol, a confirmé les résultats d'une enquête antérieure sur la situation en Europe et montré que la coopération y est très faible, voire inexistante, entre les chercheurs des disciplines techniques en agriculture et les économistes ruraux en matière de recherche sur les rapports input-output.

Des procédures organiques de communication et de consultation n'existent que rarement. Dans la mesure où il se produit des échanges d'idées et d'expériences, c'est invariablement à la suite d'initiatives individuelles et donc sur une base très personnelle. Toutefois, la situation diffère suivant les régions. En Europe méridionale, beaucoup d'organismes qui s'occupent d'économie rurale sont de création relativement récente. En conséquence, une forte proportion des chercheurs diplômés travaillant dans ces organismes ont une connaissance particulièrement approfondie des concepts les plus modernes de la théorie de la production, de l'économétrie et de la statistique. Toutefois, comme ces organismes sont d'origine récente, il est extrêmement rare qu'il existe des données input-output d'un type quelconque.

En revanche, dans cette région les spécialistes des disciplines techniques en agriculture manifestent souvent un intérêt très vif envers les aspects économiques de la production, ce qui n'est pas toujours le cas en Europe septentrionale. Ce fait est important, car la modernisation de la production agricole en Europe méridionale va de pair avec les études sur la planification de l'utilisation des ressources, études qui, pour être fécondes, exigent des efforts coordonnés des chercheurs des disciplines techniques et des économistes.

POLITIQUES ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

par
Franz MENGE,
Ministère fédéral du Logement,
de l'Urbanisme et de l'Aménagement
du Territoire

Un problème majeur pré-occupe, depuis la deuxième guerre mondiale, les Gouvernements de presque tous les pays de l'OCDE : c'est la nécessité de procurer à la population un nombre suffisant de logements ; trois de ces pays, la RF d'Allemagne, la Suède et la Suisse, ont réussi, en 1962 et 1963, à construire dix nouveaux logements par millier d'habitants, ce qui représente la plus forte proportion enregistrée dans les pays Membres de l'Organisation.

C'est pourquoi l'OBSERVATEUR DE L'OCDE a demandé aux Délégations de ces trois pays auprès de l'OCDE de faire réaliser, par des auteurs nationaux, des études sur les politiques et techniques de leurs Gouvernements respectifs en matière de construction immobilière.

Troisième d'une série, l'article qui paraît dans ce numéro est dû aux bons offices de la Délégation de la République fédérale d'Allemagne près l'OCDE. Des articles concernant la Suisse et la Suède ont été publiés respectivement dans les numéros d'octobre et de décembre.

en RF d'ALLEMAGNE



POLITIKUES ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS en RF d' ALLEMAGNE

La situation du logement

En 1948-1949, point culminant de la crise du logement, les besoins de la République fédérale d'Allemagne se chiffraient au bas mot à 5 000 000 de logements. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral s'est attaqué en priorité, avec la collaboration des Gouvernements des Länder, au problème de la construction. Sur le plan fédéral, la situation a nécessité la création d'un Ministère spécialement chargé des questions de logement. Plus de 8 300 000 logements ont depuis lors été construits en République fédérale et à Berlin-Ouest.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR VAINCRE LA CRISE

En 1949, année où la République fédérale d'Allemagne a été fondée, la crise du logement était si grave qu'il n'était pas question de contester, par conviction politique, la nécessité d'une intervention de l'État dans le domaine du logement. C'est dans ces circonstances que la première Loi sur le logement, qui est restée jusqu'en 1956 la base de la politique du logement et des mesures publiques d'encouragement à la construction, a été votée à l'unanimité par le Bundestag (Chambre basse du Parlement fédéral). Cette loi imposait l'obligation aux autorités fédérales, aux Länder et aux collectivités locales, de se fixer comme tâche prioritaire d'encourager la construction de logements avec pour objectif la construction, en l'espace de six ans, de 1 800 000 logements pour les catégories les moins favorisées. La deuxième Loi sur la construction, contenant les dispositions applicables à partir de 1956, prévoyait la construction, entre 1957 et 1962, d'une tranche supplémentaire de 1 800 000 logements à caractère social.

ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Il est apparu clairement, dans les années qui ont immédiatement suivi la réforme monétaire, qu'en dépit de l'immense effort que représentait un tel projet un grand nombre d'Allemands désiraient devenir propriétaires de leur loge-

ment. Les familles titulaires de faibles revenus ont déployé un tel effort à cet égard qu'il a été possible de surmonter la crise du logement beaucoup plus rapidement qu'on n'aurait pu s'y attendre. Même aux premiers temps, le Gouvernement fédéral s'est montré particulièrement soucieux de favoriser la construction de logements dits familiaux. C'est ainsi que la deuxième Loi sur le logement traduisait clairement le désir d'encourager une grande partie de la population à acquérir un logement individuel. Cet objectif a été poursuivi parallèlement à celui de la lutte contre la crise du logement.

LA SUPPRESSION DU CONTRÔLE DE L'ÉTAT

En Allemagne, comme dans la plupart des pays d'Europe, les contrôles imposés pendant plusieurs dizaines d'années par les pouvoirs publics, et en particulier le blocage des loyers, menaçaient de nuire à l'état du patrimoine immobilier construit avant la guerre. Mais comme il est apparu par la suite que, du point de vue quantitatif, la pénurie de logements pourrait être en grande partie surmontée en quelques années, le Gouvernement fédéral a déposé un projet de loi tendant à supprimer les contrôles publics dans le domaine du logement ainsi qu'un projet de loi sur les loyers à caractère social et sur les droits des occupants. Naturellement, cette loi a rencontré une vigoureuse opposition, car elle affectait les intérêts de nombreux groupes; et c'est avant tout aux nombreuses garanties qu'elle contenait contre les risques sociaux qu'elle a dû d'être approuvée par le Parlement.

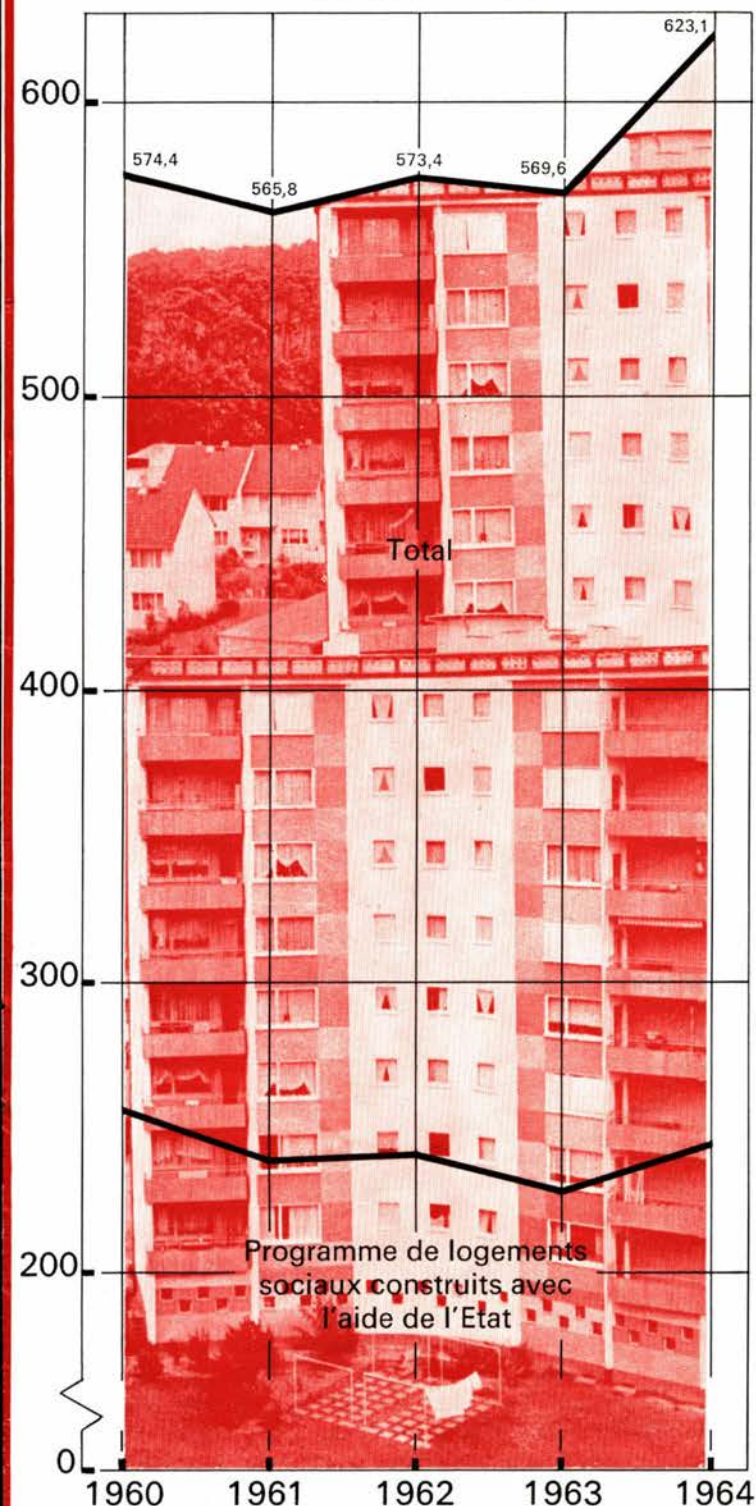
LA RECONSTRUCTION

Au fur et à mesure que s'atténuait la pénurie de logements, la transformation et la reconstruction de villes et de villages avec le souci de répondre aux exigences du monde moderne et de garantir aux habitants de saines conditions

Nombre de logements terminés

(Sur le territoire fédéral, y compris Berlin-Ouest)

Unités : milliers



pour 1000 habitants	1960	1961	1962	1963	1964
	10,4	10,1	10,1	9,9	10,7

de vie et de logement gagnaient en ampleur. La rapidité du progrès technique depuis un siècle s'était fréquemment accompagnée d'une extension hâtive et très souvent mal conçue des zones d'habitation. Dans les campagnes, la transformation profonde des structures agraires et d'autres facteurs ont déclenché un vaste processus de bouleversement économique et sociologique. La forme des villages est en retard sur cette évolution. Autrement dit, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, tant à la campagne que dans les villes. La rénovation des villes et des villages ne revêt toutefois pas le caractère d'urgence extrême que présentait la lutte contre la crise du logement. C'est là un point particulièrement important, car on peut ainsi éviter une surchauffe conjoncturelle dans l'industrie du bâtiment.

MESURES EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION

L'aide nationale à la construction varie en fonction des types de projets et de la destination des bâtiments. Certaines subventions publiques directes, telles que les primes et les avantages fiscaux accordés aux titulaires de comptes dans les sociétés de construction et de prêts hypothécaires (1) et la possibilité d'un amortissement fiscal des coûts de construction ne tiennent pas compte du revenu du propriétaire. L'aide directe est toutefois généralement réservée aux projets publics de construction de logements à caractère social, et les candidats à la propriété n'en bénéficient que dans la mesure où leur revenu est inférieur à un niveau fixé par la Loi sur la construction. A mesure que la situation générale de l'économie s'améliore et que le niveau des revenus s'élève, la proportion des logements construits grâce à la seule aide indirecte devrait s'accroître considérablement. La part de la construction publique de logements à caractère social dans le total est d'ailleurs tombée de 57,3 % en 1953 à 40 % en 1964.

Cette évolution n'a été possible que parce que l'Allemagne possède plusieurs groupes d'établissements de crédit efficaces qui se sont de tout temps intéressés au financement de la construction. Ce sont, tout d'abord, les établissements dits de crédit foncier et communal, qui consentent des prêts sur hypothèques de premier rang au moyen de fonds qu'ils se procurent par la vente d'obligations (ils offrent des prêts hypothécaires portant intérêt à 6,5 ou 7 % et amortissables au taux de 1 %). Viennent en seconde place, sur le marché financier, dans le financement de la construction, les caisses d'épargne qui accordent aussi en grande partie des crédits sur hypothèques de premier rang (à un taux d'intérêt de 6 ou 6,5 % et un taux d'amortissement de 1 ou 2 %). On trouvera un examen détaillé des opérations effectuées par les sociétés de construction et de prêts hypothécaires qui accordent les crédits à la construction sur hypothèque de second rang, dans la section consacrée à l'aide publique accordée aux épargnants qui adhèrent à ces institutions. L'importance globale des institutions mentionnées ci-dessus dans le financement de la construction ressort du fait qu'en 1964 elles assuraient 60 % des besoins totaux de ce secteur. La part du marché financier est encore plus importante dans le financement des logements construits sans aide de l'État.

(1) Bausparkassen.



Immeuble d'habitation moderne à Berlin-Ouest

AIDE ET AVANTAGES FISCAUX EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

En 1964, chaque logement construit a bénéficié d'un prêt public à la construction (sans intérêt et amortissable à un taux annuel de 1 %) s'élevant en moyenne à 17 000 DM, de même qu'une subvention de 410 DM par an pendant cinq ans pour couvrir les charges annexes. Atteignant en moyenne 52 000 marks au total, les prêts publics à la construction couvrent environ 1/3 des besoins de financement. Le financement des 2/3 restants est assuré par le marché financier, aux taux d'intérêt normalement pratiqués (sur hypothèques de premier rang) et par les ressources propres du propriétaire. Celui-ci reçoit en ce cas très souvent un appoint sous la forme d'un prêt de son employeur ou d'un fonds spécial, tel que la Caisse de péréquation des charges qui a été créée afin de réaliser l'intégration économique des réfugiés et des personnes qui ont subi des dommages de guerre.

Le fait que les prêts publics à la construction soient consentis sans intérêt et que des subventions soient versées pour couvrir les charges a permis d'abaisser le coût des loyers et, dans le cas d'accession à la propriété, de réduire d'un montant correspondant la charge financière. Lorsqu'en dépit de ces dispositions le locataire n'est pas en mesure de payer son loyer ou le propriétaire de supporter le poids de son emprunt hypothécaire, il reçoit une allocation de logement, ou une subvention hypothécaire selon le cas, versée sur fonds publics.

Les fonds publics sont accordés en priorité pour la construction de logements de type familial plutôt qu'à celle d'appartements à louer par exemple. Les propriétaires de logements de type familial ayant à leur charge une nombreuse famille reçoivent, en complément du prêt à la construction, un prêt sans intérêt dit « familial », dont le montant est calculé en fonction du nombre d'enfants.

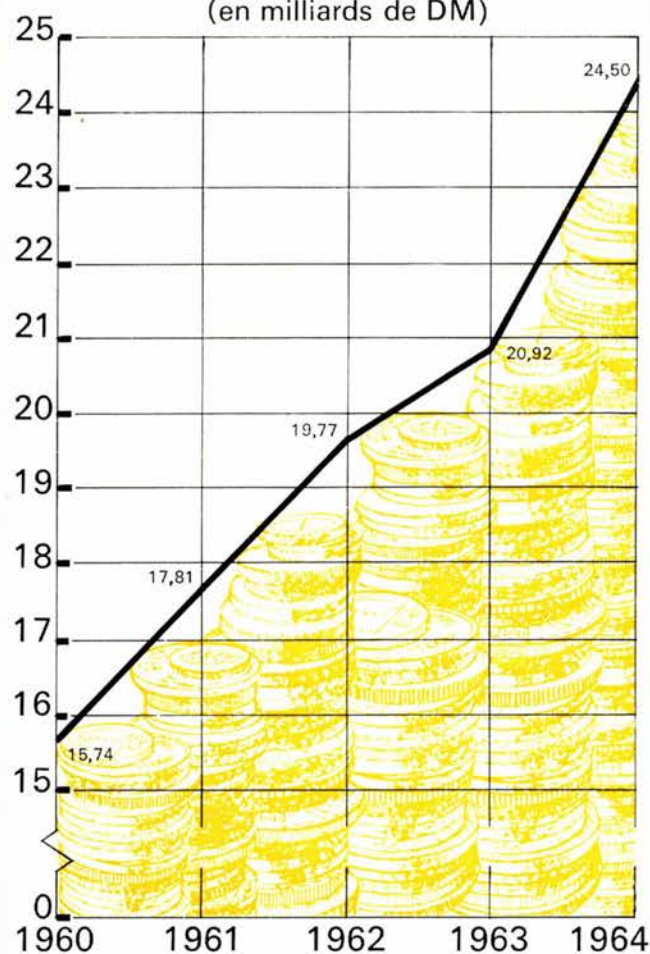
LES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION ET DE PRETS HYPOTHÉCAIRES

Dans le secteur privé, il est indispensable, pour pouvoir se lancer dans la construction d'un logement particulier, d'avoir amassé un certain capital. L'État encourage ce processus d'accumulation de l'épargne soit en accordant des primes aux épargnants qui adhèrent aux sociétés de construction et de prêts hypothécaires, soit en leur accordant des dégrèvements sur l'impôt sur le revenu. Ces mesures intéressent essentiellement les épargnants qui ont conclu un contrat de construction avec une société de construction et de prêts hypothécaires. En vertu de ces contrats de construction, l'épargnant s'engage à verser, à échéances régulières, une partie du coût de l'opération (au moins égale à 40 % du montant total). En outre, ces paiements donnent à l'épargnant le droit de contracter une hypothèque de second rang sur le reste de la somme prévue dans le contrat (ces hypothèques portent un intérêt variant de 4,5 à 5 % et sont amortissables sur une période de dix à douze ans).

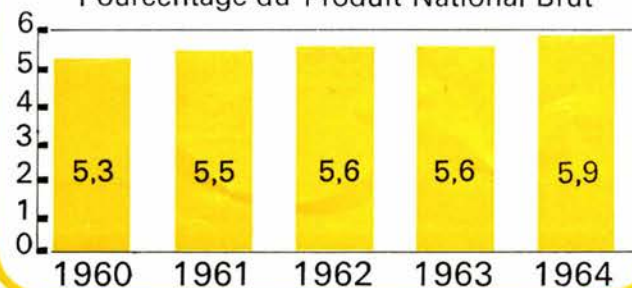
Les primes à la construction s'élèvent, suivant le niveau des ressources familiales et le nombre des personnes à charge, à 25 ou 35 % de l'apport personnel, à concurrence toutefois d'un montant maximum de 400 DM par an. Les

Investissements dans la construction de logements

Total annuel
(en milliards de DM)



Pourcentage du Produit National Brut



avantages fiscaux qui peuvent remplacer la prime à la construction sont calculés en fonction du revenu et du nombre de personnes à charge.

Cinq millions cent soixante-dix mille contrats ont été conclus pour une somme totale voisine de 100 milliards de DM; ces chiffres montrent le succès qu'ont rencontré, grâce aux divers avantages fournis, les sociétés de construction et de prêts hypothécaires.

Cette évolution impose toutefois une charge correspondante au budget de l'État. C'est ainsi qu'en 1964 le montant de l'épargne consacrée au logement a entraîné le versement de primes atteignant au total 800 millions de marks et une perte de recettes fiscales s'élevant approximativement à 700 millions de marks.

Si l'État accepte de payer ce prix, c'est que le système des sociétés de construction et de prêts hypothécaires s'est révélé être l'un des meilleurs auxiliaires de la politique d'accès à la propriété; pour la plupart, les épargnants sont poussés par le désir de devenir propriétaires d'une maison individuelle ou d'un appartement.

AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX INVESTISSEURS PRIVÉS

Dès 1949, la loi de finances prévoyait, afin d'encourager les particuliers à construire, une amélioration des conditions d'amortissement applicables aux bâtiments à usage d'habitation. En vertu de cette loi, le propriétaire avait la possibilité de réduire le montant de ses impôts en amortissant le coût de construction à raison de 10 % par an pendant les deux années qui suivaient la fin des travaux de construction, puis de 3 % par an pendant les dix années suivantes. Ces avantages fiscaux se sont révélés particulièrement utiles pour la construction de logements. Ils ont été suspendus en 1962 en raison de l'essor de l'activité dans le secteur du bâtiment, essor qui a provoqué une forte hausse du coût de la construction. En 1964, l'amortissement des bâtiments a fait l'objet d'une réévaluation. Il a alors été stipulé que les maisons se composant d'un ou deux logements et les logements achetés par des particuliers pourraient être amortis au taux de 5 % par an du coût de construction pendant les huit années qui suivent la fin des travaux de construction, à concurrence d'un montant annuel maximum prédéterminé. Au lieu de cet amortissement constant, il est prévu pour les autres catégories de logements un amortissement dégressif qui est étalé sur une période de cinquante ans : le taux est de 3,5 % par an du coût de construction pendant les douze premières années, de 2 % par an pendant les vingt années suivantes et de 1 % pendant les dix-huit dernières années.

AVANTAGES FISCAUX PERMETTANT DE RÉDUIRE LES COÛTS EXCEPTIONNELS ET COURANTS

Dans certaines zones de construction, les projets entrepris bénéficient d'une exonération de l'impôt foncier qui s'élève à 7 % du prix du terrain. En outre, il existe une subvention à l'impôt foncier qui revient à calculer celui-ci pour une durée de dix ans seulement en ce qui concerne les terrains non bâtis. L'hypothèque s'en trouve réduite d'environ 10 %.

ENTREPRISES DE CONSTRUCTION SANS BUT LUCRATIF

Parmi les moyens mis en œuvre pour venir en aide à la construction de logements, il convient de citer les entreprises de construction sans but lucratif qui assurent environ un tiers de la production de logements en RF d'Allemagne. En compensation des services qu'elles rendent, celles-ci jouissent d'une exonération fiscale totale. Elles ont pour but d'assurer aux couches de la population qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens un logement convenable. Ces entreprises ne réalisent pas de bénéfices. Il en existe

actuellement 2 200 qui sont financées, dans la mesure où elles revêtent la forme de sociétés par actions, par l'État, les syndicats, les entreprises industrielles, les églises, les chemins de fer fédéraux, les postes fédérales et autres organismes. Il existe également des entreprises de ce genre organisées en coopératives qui construisent des logements pour leurs membres.

LES RÉALISATIONS

Comme nous l'avons déjà signalé, 8 300 000 logements ont été construits depuis la fondation de la République fédérale d'Allemagne, c'est-à-dire approximativement 45 % du nombre total des logements qui existaient à la fin de 1964. Depuis 1953 on a construit plus de 500 000 logements par an. Les chiffres pour les trois dernières années sont indiqués au tableau I.

Les investissements consacrés à la construction au cours de ces années ont représenté un pourcentage allant de 5,6 à 5,9 du PNB.

SURFACE ET CONFORT

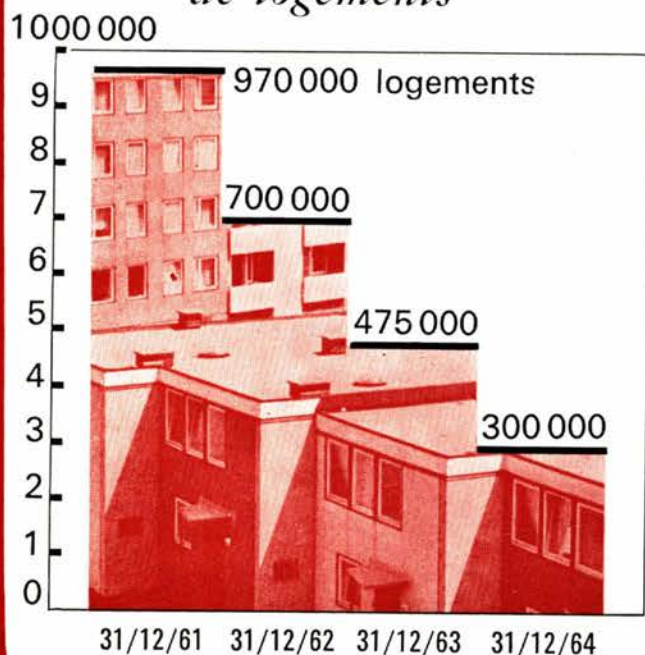
A la faveur du redressement général de l'économie, les logements sont devenus d'année en année plus grands et plus confortables. Les logements construits en 1964 mesurent par exemple en moyenne 78 m² de surface, contre seulement 55 m² en moyenne en 1952. La proportion de logements équipés d'une salle de bains est passée de 75 % en 1962 à 97 % en 1964. Cette évolution a obligé les propriétaires de logements anciens à améliorer leurs appartements, tout au moins dans les régions où le marché a atteint un certain point d'équilibre. Cette pression en faveur de la modernisation doit cependant être compensée par une certaine liberté des loyers.

RECU PROGRESSIF DE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

Au début de 1965, le taux d'occupation moyen était de 3,1 personnes par logement, contre 3,7 avant la deuxième guerre mondiale; ces chiffres font nettement ressortir le progrès qui ont été accomplis du point de vue quantitatif dans le domaine de la construction. En dépit de la faiblesse de ce taux (3,1) la pénurie de logements n'a pas encore disparu. Cet état de choses est essentiellement dû à la diminution du nombre moyen de personnes occupant le même logement, tendance que l'on peut observer dans tous les pays industrialisés comparables. Les jeunes ménages s'efforcent de quitter très tôt le toit familial, et les célibataires qui désirent disposer de leur propre logement ou les personnes seules qui restent dans les lieux après la mort de l'un des leurs sont en nombre croissant. Ces facteurs détermineront aussi, du moins pendant un certain temps encore, l'évolution des besoins de logements.

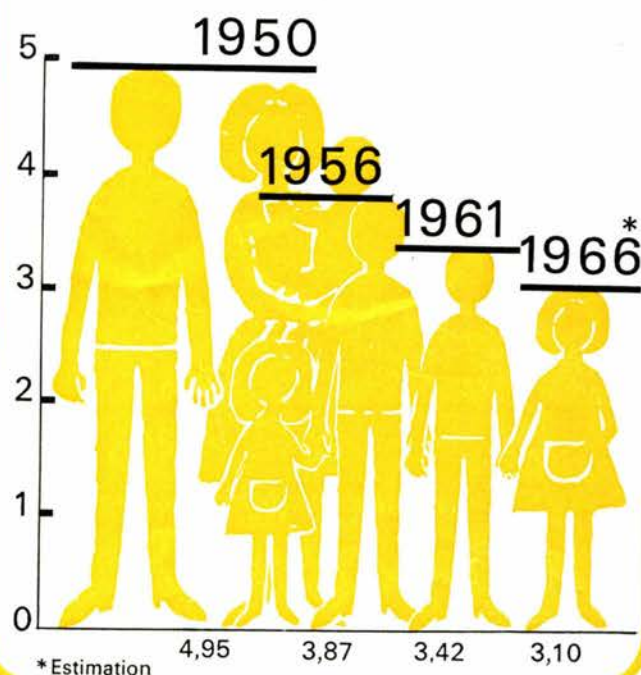
Les statistiques relatives à la pénurie de logements indiquent très clairement où en est l'offre de logements du point de vue quantitatif. On détermine chaque année le déficit en comparant la demande avec l'offre dans chaque ville et dans chaque commune. On part de l'hypothèse que tous les ménages, ainsi que 60 % des personnes seules dans les grandes villes et 50 % dans le reste du pays, désirent disposer d'un logement personnel. A la fin de 1964, il y avait, d'après ce mode de calcul, une pénurie quantitative de logements dans 55 districts sur un total de 565.

Pénurie statistique de logements*



* La pénurie statistique de logements ne peut et ne doit pas tenir compte des desiderata individuels.

Nombre moyen d'occupants par logement



* Estimation

Suite page 27

LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE



L'OBSERVATEUR DE L'OCDE publie ici un ensemble de tableaux donnant un aperçu de la diversité des économies des vingt et un pays Membres de l'Organisation. Cet ensemble a été établi à la fin de l'année 1965 sur la base des statistiques complètes de 1964. Les tableaux n'ont pas pour objet de fournir tous les éléments de comparaison qui sont nécessaires pour comprendre la situation de chaque pays par rapport au groupe de l'OCDE. Mais ils esquissent la silhouette économique de chacun de ces pays.

Les chiffres ont été communiqués par la Branche des Statistiques et des Comptes Nationaux de l'OCDE. Pour obtenir des données complémentaires, les lecteurs pourront se référer aux autres publications statistiques de l'Organisation : Principaux Indicateurs Economiques, Bulletins Statistiques du Commerce Extérieur, Statistiques de la Main-d'Œuvre, Statistiques des Comptes Nationaux.



EXPLICATION DES SIGNES :

- () Estimation du Secrétariat
- Néant
- Chiffre non disponible.

Sauf mention contraire, tous les chiffres concernent l'année 1964.

	SUPERFICIE TOTALE en milliers de km ²	SUPERFICIE AGRICOLE en milliers de km ² (1963)	SUPERFICIE CULTIVÉE y compris les herbages temporaires, en milliers de km ² (1963)	POPULATION TOTALE en milliers d'habitants	DENSITÉ au km ²
ALLEMAGNE (RF)	248,9	141,5	84,3	58 267	234
AUTRICHE	83,8	39,9	17,2	7 215	86
BELGIQUE	30,5	16,8	9,5	9 378	307
CANADA	9 976,2	628,5	418,5	19 271	2
DANEMARK	43,0	30,7	27,4	4 716	110
ESPAGNE	504,7	416,5	209,0	31 339	62
ÉTATS-UNIS	9 363,4	4 416,0	1 854,0	192 119	21
FRANCE	551,2	345,6	214,5	48 416	88
GRÈCE	130,9	89,1	37,0	8 512	65
IRLANDE	70,3	46,2	13,3	2 849	41
ISLANDE	103,0	23,5	—	189	2
ITALIE	301,2	206,2	156,0	50 948	169
JAPON	369,7	66,9	60,6	96 950	262
LUXEMBOURG	2,6	1,4	0,7	328	126
NORVÈGE	323,9	10,3	8,6	3 694	11
PAYS-BAS	33,6	22,9	9,9	12 127	361
PORTUGAL	91,5	(49,0)	(43,7)	9 107	100
ROYAUME-UNI	244,0	197,1	73,7	54 213	222
SUÈDE	449,8	42,8	36,0	7 662	17
SUISSE	41,3	21,6	4,3	5 874	142
TURQUIE	780,6	540,5	255,0	31 118	40

TAUX D'ACCROIS- SEMENT NATUREL % annuel moyen 1954-1964	IMMIGRATION NETTE (+) OU ÉMIGRATION NETTE (-) en milliers de personnes, moyenne annuelle 1960-1964	EMPLOI TOTAL			
		main-d'œuvre civile occupée, en milliers de personnes	AGRICULTURE SYLVICULTURE ET PÊCHE (%)	dont : INDUSTRIE (%) AUTRES (%)	
+ 1,2	+ 313	26 523	11,6	49,7	38,7
+ 0,4	- 4	3 331	21,0	40,7	38,3
+ 0,6	+ 25	3 566	6,1	46,9	47,0
+ 2,3	+ 20	6 609	11,2	33,5	55,3
+ 0,7	-	2 253	17,6	40,9	41,5
+ 0,8	- 135	12 000	37,9	34,0	28,1
+ 1,6	+ 364	70 357	6,8	32,7	60,5
+ 1,2	+ 327	19 251	19,0	40,7	40,3
+ 0,7	- 42	3 490	57,0	21,5	21,5
- 0,3	- 24	1 051	33,5	27,5	39,0
+ 2,1	-	77	20,8	40,2	39,0
+ 0,6	- 129	19 389	25,6	41,2	33,2
+ 1,0	- 19	46 730	26,8	31,9	41,3
+ 0,8	+ 2	138	14,0	45,5	40,5
+ 0,9	- 1	1 467	20,6	35,2	44,2
+ 1,3	+ 3	4 310	9,8	44,1	46,1
+ 0,6	- 50	3 319	42,1	31,1	26,8
+ 0,6	+ 77	25 007	3,8	47,5	48,7
+ 0,6	+ 14	3 719	12,6	41,5	45,9
+ 1,8	+ 74	2 651	9,4	51,6	39,0
+ 2,8	• •	13 144	76,9	11,5	11,6

Notes: a) Produit Intérieur Brut aux prix du marché.
b) Y compris la réévaluation des stocks.
c) Produit Intérieur Net.
d) Le secteur « Electricité, gaz et eau » est inclus dans les « autres activités ».

UEBL : Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

		ALLEMAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE	IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEMBOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
PRODUIT NATIONAL BRUT aux prix du marché	en millions de \$ USA, aux prix et taux de change courants	103 980	8 510	15 440	43 540	8 910	17 720	638 820	88 120	(1963) 4 420	(1963) 2 280	400	49 580	69 080	• •	6 250	16 860	(1963) 2 970	91 900	17 470	12 870	7 420
	en millions de \$ USA, aux prix et taux de change de 1958	82 420	6 880	13 760	43 780	7 000	• •	586 500	79 540	(1963) 4 060	(1963) 2 040	520	39 200	57 250	• •	5 400	13 050	(1963) 2 810	81 260	14 390	10 330	7 510
	en \$ USA par habitant, aux prix et taux de change courants	1 780	1 180	1 650	2 260	1 890	570	3 330	1 820	(1963) 520	(1963) 800	2 110	970	710	• •	1 690	1 390	(1963) 330	1 700	2 280	2 190	240
STRUCTURE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (%) aux prix courants	agriculture	4,8 ^(a)	10,4	6,6	6,5	12,6	20,8	(1963) 4,0 ^(a)	7,8 ^(a)	(1963) 28,9	(1963) 22,0 ^(b)	• •	14,4	12,7 ^(c)	• •	8,9	9,3	(1963) 22,8	3,6 ^(b)	• •	• •	39,0 ^(c)
	mines, industries manufacturières, construction, eau, gaz et électricité	53,1 ^(a)	51,6	42,7	39,0	40,5	36,2	(1963) 36,9 ^(a)	47,8 ^(a)	(1963) 26,8	(1963) 33,0 ^(b)	• •	44,1	39,3 ^{(c) (d)}	• •	38,1	40,9	(1963) 42,8	48,3 ^(b)	• •	• •	23,5 ^(c)
	autres activités	42,1 ^(a)	38,0	50,7	54,5	46,9	43,0	(1963) 59,1 ^(a)	44,4 ^(a)	(1963) 44,3	(1963) 45,5 ^(b)	• •	41,5	48,0 ^{(c) (d)}	• •	53,0	49,8	(1963) 34,4	50,1 ^(b)	• •	• •	37,5 ^(c)
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	en % du PNB aux prix courants	26,4	24,4	20,1	23,0	21,6	22,8	16,8	20,9	(1963) 19,1	(1963) 17,9	28,2	21,1	33,6	• •	28,7	25,1	(1963) 17,6	17,6	23,4	29,5	• •
	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	470	290	330	520	410	130	560	380	(1963) 100	(1963) 140	590	210	240	• •	490	350	(1963) 60	300	530	650	• •
DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE	en % du PNB aux prix courants	56,2	60,8	66,7	62,7	63,9	69,8	62,7	64,1	(1963) 71,0	(1963) 73,5	64,5	61,1	52,1	• •	56,7	57,6	(1963) 75,1	64,7	57,1	58,5	• •
	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	1 000	720	1 100	1 420	1 210	390	2 090	1 170	(1963) 370	(1963) 590	1 350	590	370	• •	960	800	(1963) 250	1 100	1 300	1 280	• •
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES DE L'ÉTAT (en % du PNB)	dépenses courantes	29,7	29,0	28,7	27,4	24,4	• •	25,7	33,8	(1962) 20,7	(1963) 24,9	17,0	29,6	14,8	• •	30,9	31,3	(1963) 19,4	29,7	31,1	• •	• •
	recettes courantes	37,1	35,6	30,0	30,5	30,0	• •	27,0	38,4	(1962) 23,6	(1963) 25,8	23,3	33,1	22,2	• •	37,0	35,5	(1963) 20,7	31,4	41,0	• •	• •
RÉSERVES OFFICIELLES d'or et de devises étrangères au 31.10.65 en millions de \$ USA		6 335	1 285	2 010 (UEBL)	2 652	444	1 336	14 795	5 381	241	379	48	3 557	1 788	• •	385	2 088	955	2 873	879	2 871	141
TAUX D'ESCOMPTE OFFICIEL au 15.12.65 et date du dernier changement		4,00 août 1965	4,50 juin 1963	4,75 juillet 1964	4,75 décembre 1965	6,50 juin 1964	5,00 juin 1961	4,50 décembre 1965	3,50 avril 1965	5,50 janvier 1963	5,08 octobre 1965	8,00 janvier 1965	3,50 juillet 1958	5,48 décembre 1965	4,75 juillet 1964	3,50 novembre 1955	4,50 juin 1964	2,50 septembre 1965	6,00 juin 1965	5,50 avril 1965	2,50 juillet 1964	7,50 juillet 1961
		1774 64	1266 1965			1873 64	688 65	3272 64	588 64	918 1964	2128 1964	1077 1965	716 64				1705 1964	2491 1965	2194 64		242 1964	

UEBL : Union Économique Belgo- Luxembourgeoise		ALLEMAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE
		Deutsche Mark	Schilling	Franc belge	Dollar canadien	Krone	Peseta	Dollar	Franc français	Drachma
MONNAIE	unité monétaire									
	nombre d'unités monétaires par \$ USA au 15.11.65	4,000	26,000	50,000	1,081	6,907	60,000	1,000	4,937	30,000
IMPORTATIONS	totales (CIF) en millions de \$ USA	14 546	1 863	5 932 (UEBL)	6 944 (FOB)	2 596	2 259	18 600 (FOB)	10 070	885
	en provenance des autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA	10 512	1 501	4 643 (UEBL)	6 009 (FOB)	2 214	1 642	11 047 (FOB)	6 408	691
	en provenance du reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)	4 080	362	1 285 (UEBL)	936 (FOB)	382	617	7 541 (FOB)	3 663	193
	totales en % du PNB aux prix courants	14,0	21,9	38,4 (UEBL)	15,9	29,1	12,7	2,9	11,4	20,0
	accroissement du volume des importations totales de 1960 à 1964 en % par an	7,8	4,9	8,0 (UEBL)	3,9	7,4	32,0	4,4	9,8	10,2
EXPORTATIONS	totales (FOB) en millions de \$ USA	16 213	1 444	5 609 (UEBL)	7 699	2 075	954	26 086	8 995	309
	vers les autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA	12 518	1 058	4 865 (UEBL)	6 273	1 770	745	14 168	5 979	207
	vers le reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)	3 640	387	707 (UEBL)	1 426	305	200	9 888	2 983	101
	totales en % du PNB aux prix courants	15,6	17,0	36,3 (UEBL)	17,7	23,3	5,4	4,1	10,2	7,0
	accroissement du volume des exportations totales de 1960 à 1964 en % par an	6,0	3,7	8,3 (UEBL)	7,7	6,0	4,4	5,0	5,6	5,6
TOURISME	nombre de nuitées en milliers	12 821	40 529	5 858	• •	• •	arrivées aux frontières 10 507	arrivées aux frontières 6 886	94 665	5 102
	% d'augmentation sur 1963	+ 5,0	+ 6,7	+ 12,1	• •	• •	+ 32,3	+ 13,6	+ 7,3	- 16,8

IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEMBOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
Pound	Krona	Lira	Yen	Franc luxembourgeois	Krone	Guilder	Escudo	Pound	Krona	Franc suisse	Lira
0,357	43,000	625,000	360,000	50,000	7,143	3,620	28,750	0,357	5,173	4,319	9,000
971	131	7 240	7 938	5 932 (UEBL)	1 983	7 055	761	15 438	3 850	3 598	542
799	104	4 655	3 528	4 643 (UEBL)	1 693	5 574	536	8 368	3 119	3 205	412
147	27	2 572	4 410	1 285 (UEBL)	290	1 480	225	7 070	731	393	129
42,6	32,8	14,6	11,5	38,4 (UEBL)	31,7	41,8	25,6	16,8	22,0	28,0	7,3
8,3	• •	7,8	11,8	8,0 (UEBL)	6,4	7,6	• •	3,2	5,9	8,9	• •
621	111	5 962	6 673	5 609 (UEBL)	1 291	5 808	515	12 341	3 669	2 654	411
562	85	4 212	2 878	4 865 (UEBL)	1 067	4 808	324	6 762	2 886	2 009	324
26	26	1 638	3 794	707 (UEBL)	224	921	190	5 579	783	645	87
27,2	27,8	12,0	9,7	36,3 (UEBL)	20,7	34,4	17,3	13,4	21,0	20,6	5,5
6,2	• •	10,0	15,4	8,3 (UEBL)	7,6	5,7	• •	2,7	7,6	5,0	• •
18 525	• •	35 176	2 584	830	1 752	4 463	2 254	81 100	• •	18 203	arrivées aux fron- tières 168
+ 11,2	• •	- 2,9	+ 6,1	+ 10,6	+ 8,5	+ 9,0	+ 23,2	+ 8,9	• •	+ 5,2	+ 8,5



VOITURES DE TOURISME
nombre pour
1 000 habitants

			ALLE- MAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE
			148	97	123	262	142	21	372	175	9
IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
90	134	91	13	169	108	88	25	156	216	131	3

TÉLÉPHONES
nombre pour
1 000 habitants
1963

			ALLE- MAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE
			132	122	146	348	263	112	440	112	42
IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
65	256	98	87	208	227	168	54	174	403	346	9

**RÉCEPTEURS
DE TÉLÉVISION**
nombre pour
1 000 habitants

			ALLE- MAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE
			171	77	145	255	210	35	325	111	—
IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
78	—	100	180	65	108	82	16	242	255	78	—

LOGEMENTS ACHÉVÉS
nombre pour
1 000 habitants

			ALLE- MAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE
			10,7	5,9	(6,0)	7,8	8,2	8,2	• •	7,6	(7,0)
IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
3,2	(7,0)	8,8	• •	• •	7,7	8,4	4,7	7,2	11,4	9,7	(2,0)

**CONSOMMATION NETTE
D'ÉLECTRICITÉ**
en kWh par personne
et par an
(pertes en lignes déduites)

			ALLE- MAGNE (RF)	AUTRICHE	BELGIQUE	CANADA	DANEMARK	ESPAGNE	ÉTATS-UNIS	FRANCE	GRÈCE
			2 440	2 060	1 920	6 280	1 520	720	5 180	1 830	380
IRLANDE	ISLANDE	ITALIE	JAPON	LUXEM- BOURG	NORVÈGE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME- UNI	SUÈDE	SUISSE	TURQUIE
940	2 980	1 290	1 630	5 250	10 490	1 680	450	2 900	5 140	3 250	120

SUPPRESSION DES CONTRÔLES

Depuis plus de quarante ans, la politique allemande du logement s'est caractérisée par l'existence de mesures de contrôle visant par exemple l'occupation des lieux, le niveau des loyers et la protection des locataires. Or, les propriétaires fonciers considèrent, en raison de l'évolution des revenus et des prix intervenue au cours des dix dernières années, que ces mesures restrictives représentent une expropriation partielle. Quant aux locataires des logements anciens, ils se sont habitués au blocage des loyers, lesquels ont pris du retard par rapport aux revenus croissants des locataires, et ceux-ci ne sont plus en mesure d'apprécier objectivement le coût du logement. Les locataires des logements neufs financés par le secteur privé, eux, sont particulièrement au fait de la situation. Compte tenu de l'amélioration constante de la situation en matière de logement, le Gouvernement fédéral a commencé dès 1960 à supprimer le contrôle sur l'offre de logements et progressivement accoutumés locataires et propriétaires à une plus grande liberté du marché. Il a fallu faire une campagne publicitaire pour faire comprendre au public la nécessité de supprimer le contrôle de l'État. Cette suppression a depuis lors été réalisée pour les logements anciens dans 462 des 565 districts sans qu'il se soit produit de friction importante. Le 1^{er} juillet 1965, la liste s'est allongée d'environ 50 nouveaux districts qui avaient enregistré à la fin de 1964 un déficit inférieur à 3 %, niveau fixé pour la suppression du blocage des loyers. Le processus de déblocage des loyers des logements anciens touchera à son terme d'ici la fin de 1967.

Malgré l'ampleur du déblocage des loyers, le montant du loyer moyen n'a guère progressé de plus de 10 %, ce qui représente un faible accroissement si l'on considère l'évolution de la consommation privée et le fait que les revenus n'ont cessé de s'élever. Les loyers des logements construits dans le cadre du programme de logements à caractère social n'ont pas varié.

Des indemnités de logement sont prévues pour les locataires titulaires de faibles revenus que ce relèvement des loyers pourrait mettre dans la gêne. Un vaste système d'indemnités de logement a été mis au point non seulement pour résoudre les problèmes posés par la hausse des loyers des logements anciens qui ont été libérés, mais en principe aussi pour qu'un logement suffisant soit garanti à chacun, aux propriétaires d'habitations dites « familiales », par exemple, qui, sans qu'ils en soient responsables, ne sont plus en mesure de faire face à l'intégralité de la charge financière que représente leur logement. Ce système d'indemnités de logement est entouré des garanties nécessaires pour qu'il ne donne pas lieu à des abus.

PRÉDOMINANCE DE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE

Sur les 8 300 000 nouveaux logements qui ont été construits, 2 500 000 environ appartiennent à des particuliers et se composent de maisons comportant un ou deux appartements ou d'appartements situés dans des immeubles. La majorité des propriétaires habitent des maisons de la pre-

mière catégorie. Le pourcentage de maisons acquises par des particuliers (rapport entre le nombre de logements achetés individuellement dans des maisons comportant un ou deux logements et le nombre total des nouveaux logements construits) est passé de 25,2 % à 36 % environ au cours des années qui ont suivi 1953. Si l'on considère les difficultés qu'éprouve souvent le futur propriétaire à trouver un terrain à bâtir convenable à un prix abordable, on peut dire que les résultats obtenus sont remarquables.

En Allemagne, une proportion assez forte des projets de construction de maisons individuelles sont le fait de particuliers; en d'autres termes, le constructeur est le futur occupant des lieux. La construction sans aide de l'État occupe une place très importante, surtout à la campagne. La maison individuelle préfabriquée ne s'est encore guère imposée, surtout parce que son prix n'est pas encore très avantageux et que les acheteurs éventuels sont bien embarrassés pour faire leur choix en raison de la diversité des types offerts.

On voit presque partout, à la lisière des villes, des maisons dites « maisons toutes faites à vendre en pleine propriété » qui sont construites sous le contrôle d'entreprises de construction de logements sans but lucratif ou libres, ou sur l'initiative d'architectes ou d'agents immobiliers. Le montant des capitaux propres nécessaires à l'acquisition d'une maison préfabriquée de ce genre (Kaufeigenheim) destinée à des particuliers varie suivant qu'elle est construite avec l'aide de l'État, ce qui est le cas pour 40 % d'entre elles, et suivant que l'acheteur a bénéficié d'un prêt de son employeur ou d'un prêt du Fonds d'égalisation des charges couvrant le montant restant à financer. Les personnes qui ne reçoivent aucune aide financière doivent en général financer par leurs propres moyens plus de 20 % du prix d'achat.

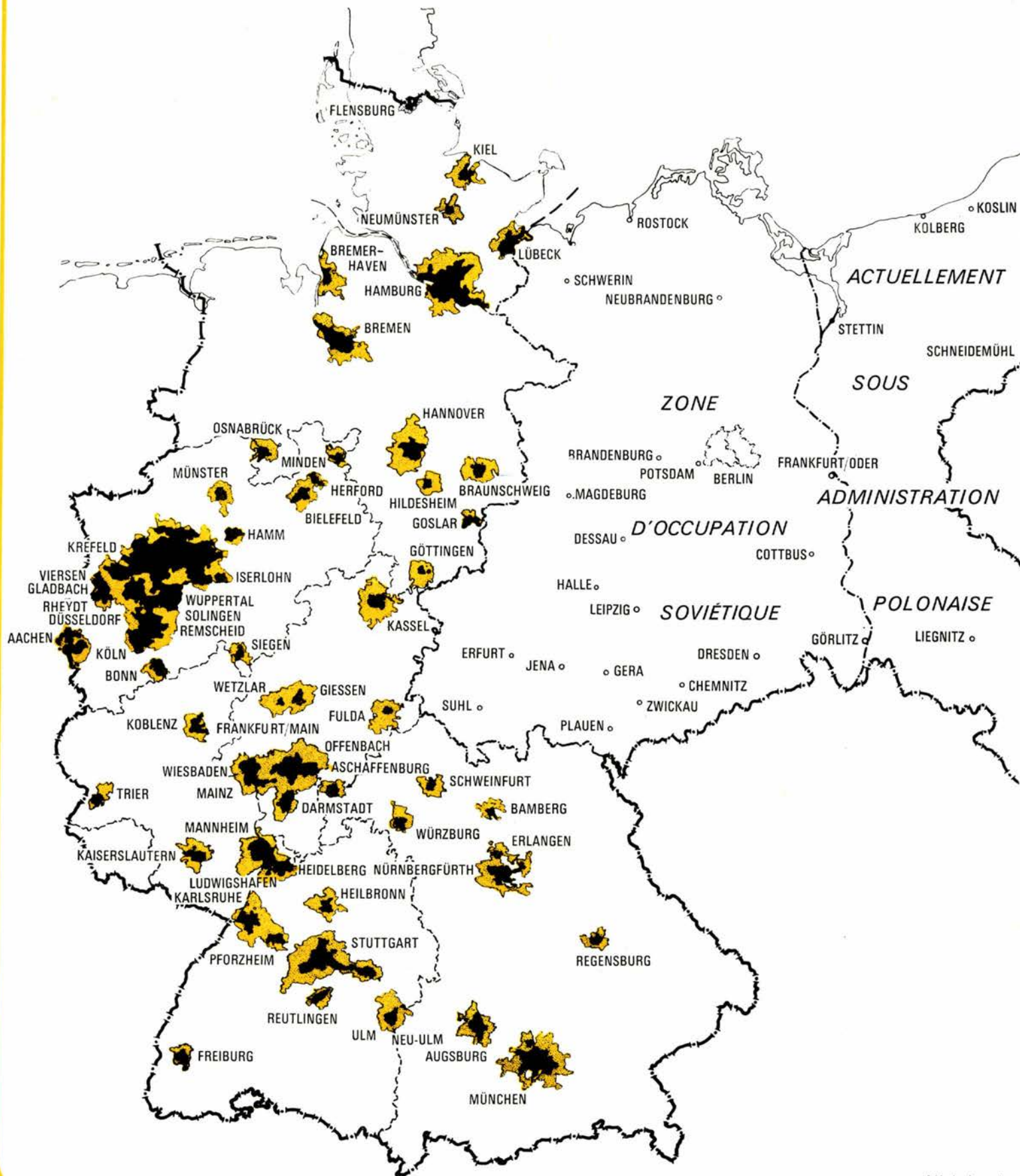
En général, toutefois, les acheteurs s'efforcent d'utiliser autant qu'ils le peuvent des capitaux privés de façon à maintenir leurs dépenses courantes dans des limites raisonnables. A cet égard, les mesures précitées prises par l'État pour encourager l'épargne par l'intermédiaire des sociétés de construction et de prêt mentionnées plus haut sont très importantes.

Le nombre de logements achetés par des particuliers dans des grands immeubles est peu élevé par rapport à celui des maisons comportant un ou deux appartements. Après le vote en 1951 de la Loi sur l'accession à la propriété des logements, le système de l'achat d'habitations individuelles n'a démarré que très lentement et s'est quasiment limité aux grandes villes. Dans les immeubles, la plupart des appartements sont à louer plutôt qu'à vendre. La construction d'habitations individuelles s'est toutefois récemment accélérée, car la construction de logements locatifs présente pour le propriétaire des risques croissants en raison de l'augmentation du coût de la construction et du prix des terrains. Cette évolution a conduit, par conséquent, un nombre croissant d'investisseurs à construire des appartements destinés à la vente.

Près de 800 000 logements appartenant à des coopératives constituent une forme particulière de logements susceptibles d'être vendus en pleine propriété.

PROBLÈMES A L'ORDRE DU JOUR : LE PRIX DES TERRAINS



Le prix des terrains monte en raison de la disproportion qui existe entre l'offre de terrains à bâtir, qui ne sont disponibles qu'à un rythme lent, et l'accroissement plus





**RÉGIONS URBANISÉES ⁽¹⁾
dans la République fédérale d'Allemagne
(moins Berlin et la Sarre)**

RÉGIONS URBANISÉES :

-  **Centres urbains (villes et leurs faubourgs)**
-  **Banlieues (zones urbanisées, banlieues proches et grandes banlieues)**

(1) Source : Régions urbanisées de la République fédérale d'Allemagne : Compte rendu des séances et recherches de l'Académie pour l'étude de l'aménagement du territoire. Tome XIV, Brême, 1960.

Logement, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, août 1960.

rapide de la demande. Dans les pays où la Constitution garantit la propriété privée, y compris la propriété privée du sol, le problème de l'acquisition des terrains ne sera jamais complètement résolu.

Les efforts déployés pour suspendre le principe de la liberté des prix fonciers ont tous échoué. Le blocage des prix, en vigueur en Allemagne depuis 1936, a été tourné de maintes façons. Les enseignements tirés de cette expérience ont été retenus et la Loi fédérale sur la construction de 1960 a renoncé au blocage des prix. Depuis lors, l'évolution de ceux-ci reflète nettement la pénurie de terrains. C'est l'évolution des prix des terrains à bâtir situés sur le pourtour des villes particulièrement intéressantes qui met en lumière la nécessité d'assurer une répartition équilibrée de la population. Après des négociations avec les Länder et les communes, une loi de planification foncière a été votée en 1965.

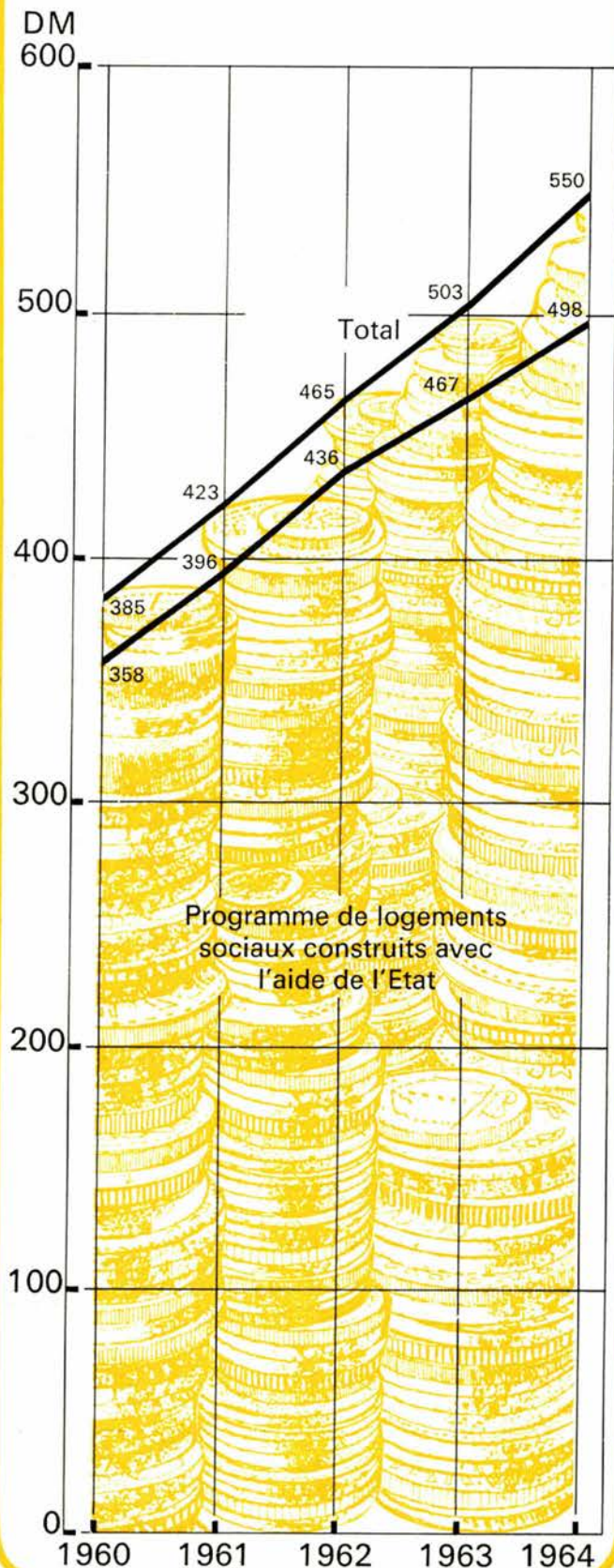
COÛT DE LA CONSTRUCTION

Outre l'évolution des prix des terrains, variable sur le plan régional mais défavorable dans l'ensemble, celle du coût de la construction suscite depuis quelques années beaucoup d'inquiétude. L'indice des prix à la construction de logements a augmenté de 7,6 % en 1961, de 8,7 % en 1962, de 6 % en 1963 et de 5,3 % en 1964. Le coût de la construction, que le constructeur calcule au mètre carré de surface habitable au moment où le permis de construire est délivré, a subi une hausse encore plus forte :

Année	Coût de la construction au mètre carré	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
1960	385 DM	—
1961	423 DM	9,6
1962	465 DM	10,0
1963	503 DM	8,2
1964	550 DM	9,3

Coût moyen de la construction au mètre carré

(Non compris le prix du terrain)



Il faut signaler toutefois que ces taux de hausse élevés traduisent aussi une amélioration de la qualité.

La hausse du coût de la construction, qui laisse loin derrière elle celle des autres prix, peut être attribuée aux causes suivantes.

- En raison du plein emploi qui règne en Allemagne, la main-d'œuvre est devenue rare. Afin de répondre aux besoins du marché du travail, il a fallu employer plus d'un million de travailleurs étrangers. Le secteur du bâtiment a lui seul en employé au total environ 200 000.

- Ce secteur, et en particulier la construction de logements, fait toujours appel, en dépit du degré élevé de mécanisation qui a été atteint, à une proportion relativement élevée de main-d'œuvre. Par conséquent, une augmentation des salaires et traitements intervenant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics a une répercussion plus forte sur le bâtiment que, par exemple, sur la construction de routes, qui utilise une proportion considérable de capital, ou dans les secteurs où la production industrielle tient une grande place.

- La demande de logements est excédentaire, ce qui s'est traduit par une augmentation de la charge que représentent les coûts. Les fluctuations de la main-d'œuvre se sont accrues. Pour pourvoir aux emplois, il a fallu en partie faire appel à des travailleurs étrangers, solution très onéreuse. Si, en outre, les contrats prévoient des délais à respecter, les entreprises de construction doivent payer des heures supplémentaires coûteuses. Sous la pression de la pénurie de main-d'œuvre, ces entreprises ont dû acquérir un nombre croissant de machines modernes.

En 1962, point culminant de la tension conjoncturelle dans le secteur de la construction, le Gouvernement fédéral a adopté une série de mesures destinées à freiner l'essor de cette branche. Comme nous l'avons déjà signalé, c'est ainsi que les provisions pour amortissement applicables aux logements ont été suspendues.

Cette mesure, accompagnée d'une diminution temporaire de l'aide accordée à la construction de logements sociaux, s'est soldée en 1963 par un net fléchissement de la demande de logements. La Loi de 1962 limitant la construction n'a toutefois guère été suivie d'effets en raison du nombre élevé des exceptions prévues.

En 1964, la construction de logements a pris un nouvel essor, grâce à un effort de rationalisation, sans augmentation des effectifs de main-d'œuvre employés. La hausse du coût de la construction s'étant en même temps ralentie, on a obtenu un résultat jamais encore atteint, dû certainement en partie aux conditions atmosphériques exceptionnellement favorables, mais aussi aux progrès accomplis dans le domaine de la productivité. Toutefois, la plus grande partie de l'accroissement de la productivité réalisé en Allemagne est attribuable à la mécanisation. L'utilisation d'éléments préfabriqués se répand aussi rapidement. Alors que les éléments préfabriqués, pour lesquels le gros du travail s'effectue à l'usine et qui, à part quelques dernières mises au point, ne donnent lieu sur le chantier qu'à des travaux d'assemblage, jouent depuis un certain temps un rôle assez important dans la construction industrielle, ils n'ont fait leur apparition dans la construction de logements que dans quelques grandes villes. Cet état de choses est essentiellement dû au fait que les éléments préfabriqués industriels ne présentent un intérêt que si l'on a l'assurance de pouvoir écouler sur une longue période une certaine production. C'est ainsi qu'à Francfort une importante entreprise de construction a pu utiliser des éléments préfabriqués industriels parce que ses débouchés étaient assurés. La situation



Depuis 1949, plus de 8 300 000 logements ont été construits en République fédérale d'Allemagne, y compris Berlin-Ouest.

Proportion des propriétaires occupants dans les immeubles à usage d'habitation

Année	Bâtiments d'habitation terminés						
	Comportant un ou deux logements				Comportant trois logements ou plus		
	Bâtiments		Logements		Bâtiments	Logements	
	Nombre (en milliers)	% (1)	Nombre (en milliers)	% (1)	Nombre (en milliers)	Nombre (en milliers)	% (1)
1960	169,1	32,3	235,5	45,0	37,9	287,4	55,0
1961	179,3	34,8	247,6	48,1	35,0	267,3	51,9
1962	179,8	34,6	245,4	47,2	35,4	274,4	52,8
1963	182,6	35,5	246,4	47,9	35,1	267,9	52,1

(1) Les pourcentages indiquent la proportion de logements terminés occupés par leurs propriétaires dans la totalité des bâtiments d'habitation; le tableau n'indique pas les pourcentages de logements existant dans les bâtiments partiellement résidentiels et dans les bâtiments non résidentiels, qui représentent 10 % environ de l'ensemble de la construction de logements.

est analogue à Berlin, à Hambourg et à Munich. Toutes ces opérations sont toutefois laissées à l'initiative du commerce et de l'industrie. Le seul objectif de la politique de construction est de favoriser la concurrence entre les divers modes de construction.

L'État s'est attaché dès le début à favoriser les recherches portant sur les techniques de construction et la normalisation, qui ont permis à l'ensemble du secteur du bâtiment de réaliser des économies considérables dont les consommateurs ont en fin de compte tiré le bénéfice. Les économies que la recherche et l'application de ces résultats ont permis de réaliser dans la construction peuvent être estimées à plusieurs milliards de marks.

De plus, la République fédérale organise des démonstrations sur les *méthodes de construction*. Il ne s'agit pas simplement de faire connaître les solutions parfaitement planifiées qui ont été apportées à la construction et à l'aménagement urbain, mais de répandre certaines méthodes de construction rationnelles et d'expérimenter de nouveaux types de construction.

Il est difficile, en ce domaine, d'évaluer l'utilité réelle des mesures d'encouragement. Il est hors de doute, toutefois, que celles-ci contribuent de façon considérable à la diffusion des nouvelles méthodes de construction et par là même aux progrès de la construction.

L'AIDE AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Le système des logements sociaux a pour but de fournir des logements aux éléments de la population qui disposent

des revenus les plus faibles. Pour que les loyers des logements sociaux qui leur sont destinés restent dans des limites acceptables, l'État verse des subventions considérables, qui sont accordées, dans la plupart des cas, sous forme de prêts sans intérêt. Cette forme d'aide vise à maintenir de façon permanente les loyers et autres charges financières afférentes à ces logements à un niveau peu élevé. Cependant, on s'est aperçu qu'avec le temps les revenus de la plupart des locataires qui bénéficient de ces logements s'accroissent considérablement et que, par conséquent, les allocations de logement versées ne se justifiaient plus. Il serait donc souhaitable que les personnes qui se trouvent dans cette situation louent des logements plus coûteux de façon à libérer les logements à loyer modéré qu'ils occupent au profit de personnes moins favorisées. L'État pourrait ainsi éviter de devoir, pour loger ces derniers, accroître dans de fortes proportions le volume des dépenses publiques consécutif à la hausse du coût de la construction et de celui des terrains.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine des loyers et des contrats de prêts actuels a toutefois soulevé des objections. C'est pourquoi un projet de loi, soumis au Bundestag, prévoit que les personnes ayant de faibles revenus qui cherchent un logement ne pourront bénéficier que des logements sociaux libérés par leurs occupants.

Pour s'attaquer aux causes mêmes du problème dit de la « mauvaise affectation » des logements sociaux, on envisage de fonder les futurs projets de logements sociaux sur des subventions de locations individuelles, car celles-ci peuvent être plus facilement adaptées à l'évolution des revenus.

PROBLEMES ET POLITIQUES A L'ORDRE DU JOUR

L'étude des problèmes économiques d'un pays donné apporte souvent d'utiles lumières sur ceux des autres pays, malgré les différences qui peuvent exister dans le contexte général, voire dans la nature même des problèmes. C'est dans cet esprit que le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE procède annuellement à l'examen de la situation économique des pays Membres. Les indications ci-après sont tirées de l'Etude économique de 1965 sur le Japon.

LE PROBLEME

Depuis la dernière guerre, les autorités japonaises ont remarquablement réussi à contenir les tensions inflationnistes, sans pour autant imposer de trop longs paliers à la croissance continue et spectaculaire de l'économie. Toutefois, certains signes donnent à penser que l'économie du Japon vient d'entrer dans une nouvelle phase : la conjoncture ne témoigne pas de son ressort habituel et les pouvoirs publics se rendent compte qu'ils vont devoir trouver de nouveaux moyens propres à donner un coup de fouet à l'activité économique.

L'ANALYSE

Durant la période de croissance rapide des années 1950 et du début des années 1960, le Gouvernement japonais avait pris des mesures énergiques de restrictions monétaires, chaque fois que l'économie donnait des signes d'une « surchauffe », attestée principalement par un déficit de la balance commerciale.

Outre les instruments dont se servent habituellement les autres pays, le Gouvernement japonais employait une technique d'action sur le crédit, connue sous le nom de « window guidance ». Ce système permet à la Banque du Japon d'exercer une surveillance sur les différentes banques et d'indiquer à chacune d'entre elles le niveau auquel il lui paraît souhaitable qu'elle limite ses prêts. Le volume du crédit peut ainsi être étroitement contrôlé. Etant

donné qu'au Japon, beaucoup plus que dans les autres pays, les entreprises sont lourdement tributaires des prêts bancaires pour leurs opérations d'investissement, les mesures de resserrement du crédit s'étaient chaque fois montrées très efficaces pour freiner les investissements; elles avaient en outre entraîné un fléchissement rapide des importations.

Une fois la balance des paiements redressée, ces restrictions pouvaient être levées. Les investissements — surtout sous forme de matériels neufs — reprenaient alors leur mouvement ascendant et l'expansion retrouvait un rythme accéléré.

A cet égard, le tout dernier cycle économique fait contraste avec les précédents : alors que les premières mesures d'assouplissement des restrictions monétaires remontent à décembre 1964, l'économie n'a pas encore réagi, malgré l'abaissement du taux d'escompte de la Banque Centrale à 5,48% (taux le plus bas enregistré depuis la guerre). Il n'y a pas eu d'expansion des investissements et la consommation est restée stationnaire. Il y a davantage de personnes en quête d'emplois que de postes à pourvoir et des enquêtes menées dans les milieux d'affaires ne révèlent pas de perspective de reprise.

L'Etude économique de l'OCDE sur le Japon pose la question de savoir si cette récession s'explique par un concours accidentel de circonstances ou par des causes plus profondes.

LES COMMENTAIRES DU COMITE

La réponse avancée par les auteurs de l'Etude est que l'économie japonaise vient probablement d'entrer

dans une phase de transition. Tout au long de la période d'après-guerre, les investissements n'avaient cessé d'augmenter par rapport au produit national brut; mais ce phénomène ne pouvait se prolonger indéfiniment. Il a provoqué un accroissement des excédents de capacité de production, que la dernière récession a rendu de plus en plus évident; c'est la raison pour laquelle, cette fois-ci, la suppression des restrictions de crédit n'a pas entraîné un réveil des investissements, grâce auquel une reprise générale des affaires aurait pu se produire. Les pouvoirs publics devront donc veiller à ce que les éléments de la demande autres que les investissements progressent à un rythme assez rapide pour empêcher une récession prolongée. A plus long terme, il est probable que les investissements tendront à représenter une proportion plus ou moins stable du produit national. D'autres éléments de la demande pourraient gagner progressivement une importance accrue comme moteurs de la croissance.

Cette analyse montre la nécessité de recourir à des outils plus diversifiés et de ne plus compter aussi exclusivement que par le passé sur la politique monétaire. « Le souci de conserver le contrôle des investissements fixes donne à la politique monétaire une asymétrie que nombre d'autres pays ont bien connue. Lorsque la demande de fonds est élevée, les mesures qui restreignent leur offre tendent presque automatiquement à réduire les investissements. En revanche, les disponibilités abondantes en période de faible demande n'ont aucune incidence sur les investissements ».

Il n'est pas de tradition au Japon de faire du budget un instrument de politique conjoncturelle. Les pouvoirs publics ont longtemps respecté le principe du « budget équilibré » en fixant le niveau des dépenses en fonction des prévisions de recettes fiscales. Cependant, l'été dernier, la récession prolongée et l'absence de réaction de l'économie à l'assouplissement des restrictions de crédit ont amené le Gouvernement japonais à décider un accroissement des dépenses budgétaires conformément aux impératifs dictés par l'état de la demande globale. En outre, les organismes financiers du secteur public ont accéléré leurs programmes de prêts, tout en abaissant leurs taux d'intérêt, et l'on a envisagé la possibilité d'émettre des obligations d'Etat à long terme.

« Dans les conditions actuelles, conclut le Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement de l'OCDE, une nouvelle action des pouvoirs publics sur le plan budgétaire semble indispensable. Les dispositions prises par les autorités japonaises en juin et juillet 1965 en vue d'accélérer ou d'augmenter les dépenses publiques marquent déjà une orientation tout à fait nouvelle de la politique. Il faut espérer qu'on en trouvera la confirmation dans le budget 1966, actuellement en préparation. Le meilleur moyen de sortir de la récession serait probablement d'augmenter les dépenses publiques dans une assez forte proportion. Etant donné la stagnation actuelle des revenus et, partant, des recettes fiscales, il faudra, pour financer cette augmentation, recourir à l'emprunt. »

De fait, le Gouvernement japonais a récemment déclaré que, dans le budget de 1966, les dépenses dépasseraient notablement les recettes et que le déficit serait couvert par l'emprunt.

TENDANCES DES

Les dépenses annuelles d'investissements dans la sidérurgie ont atteint des niveaux très élevés en 1961, 1962 et 1963, mais depuis lors elles ont quelque peu fléchi, au moins en ce qui concerne les pays européens et le Japon. Le nombre des projets d'investissements notifiés au Comité Spécial de la Sidérurgie a diminué, de même que le montant des dépenses correspondantes. Cette situation est due notamment au fait que les sociétés ont connu une période de relative stagnation, qui a entraîné une baisse de leurs recettes et les a incitées à envisager de façon un peu moins optimiste les possibilités futures d'expansion de leurs débouchés et parfois même à différer l'exécution de certains projets d'investissements.

En revanche, le fait que les dépenses d'investissements soient restées aussi élevées peut être attribué au désir des sociétés de maintenir leurs investissements à un niveau qui leur permette de conserver ou d'améliorer leur position concurrentielle.

Dans ces conditions, les investissements ont surtout porté sur la modernisation et la rationalisation des installations, afin d'obtenir des produits de meilleure qualité. Trois tendances caractérisent essentiellement le processus de modernisation : la construction de convertisseurs à oxygène, qui ont souvent remplacé d'anciens convertisseurs Bessemer basiques; l'importance accrue des procédés de coulée continue, qui ont permis d'augmenter le rendement en acier pour des dépenses d'investissements relativement faibles; enfin le remplacement d'anciennes unités par de nouvelles, qui permettent aux entreprises de mieux soutenir la concurrence et d'élargir leur gamme de production.

Dans beaucoup de pays Membres européens, la rationalisation revêt deux formes principales : ou bien la fabrication de certains produits est concentrée dans telle ou telle usine, ce qui permet de porter la production au maximum en évitant des pertes d'exploitation; ou bien plusieurs entreprises créent à frais communs de nouvelles usines, ce qui réduit la charge d'investissements supportée par chacune.

Dans cette situation, caractérisée par une attitude plus sélective envers les projets d'investissements, le rapport du Comité Spécial sur la situation en 1964 et des tendances en 1965 (1) indique que les dépenses d'investissements ont nettement diminué en 1964 dans l'ensemble des pays Membres européens, mais qu'elles ont fortement augmenté au Canada et aux États-Unis; au Japon elles ont été légèrement inférieures au niveau de l'année précédente (tableau 1).

(1) « *L'industrie sidérurgique en 1964 et tendances en 1965* », à paraître prochainement.

INVESTISSEMENTS DE LA SIDÉRURGIE

Dans certains pays Membres de l'OCDE producteurs d'acier, la capacité de production dépasse les besoins; il est donc important pour l'économie de ces pays que leurs ressources d'investissements soient convenablement orientées. A cet égard, le rôle du Comité Spécial de la Sidérurgie de l'OCDE consiste à réunir des renseignements pertinents sur les différents projets, ainsi que sur les tendances générales des investissements, afin que les milieux intéressés puissent établir leurs plans en fonction des besoins futurs.



L'accroissement des investissements au Canada et aux États-Unis, qui semble devoir se poursuivre en 1965, est dû en partie à un climat économique favorable et à la nécessité de faire face, sur les marchés intérieurs, à une concurrence active des sidérurgies étrangères. En Europe et au Japon, au contraire, le climat économique n'a pas été aussi favorable dans les dernières années. Néanmoins, les investissements ont été élevés en 1961-1963; et c'est en 1964-

MONTANT DES DEPENSES ANNUELLES D'INVESTISSEMENTS⁽¹⁾ (en millions de dollars US)

	Pays européens Membres	Canada	Etats-Unis	Japon
1960	1 462	—	1 521	—
1961	1 904	67	960	—
1962	1 918	101	911	—
1963	1 913	104	1 040	503
1964	1 686	174	1 600	486

(1) La validité des comparaisons de dépenses d'investissements auxquelles il peut être procédé de telle année à telle année est évidemment affectée par des éléments d'importance secondaire, tels que : diversité des échéances de paiement, retards dans les fournitures et les travaux, etc. Une comparaison valable ne peut donc porter que sur des périodes assez longues. De même, la diversité des structures des sidérurgies des différents pays commande les plus sérieuses réserves dans les conclusions à tirer de la comparaison des résultats constatés d'un pays à l'autre.

1965 que beaucoup de projets importants, ou au moins leurs premiers stades, ont été menés à bien. Il était donc à prévoir que les dépenses d'investissements diminueraient pendant la période présente.

La nature des projets d'investissements qui ont été récemment notifiés au Comité Spécial de la Sidérurgie, et doivent être exécutés au cours des prochaines années, confirme ces tendances (tableau 2) : la plupart concernent l'agrandissement, la

TENDANCES DES INVESTISSEMENTS DANS LA SIDÉRURGIE

rationalisation et/ou la modernisation d'installations existantes, travaux destinés à améliorer la productivité plutôt qu'à accroître la capacité.

Dans les pays européens, la rationalisation se traduit également par la concentration de la production en unités plus puissantes ou par la conclusion d'accords spéciaux permettant de faire face à l'élargissement du marché, à l'accroissement de la concurrence, à l'accélération du progrès technique

PROJETS D'INVESTISSEMENTS DES PAYS EUROPÉENS MEMBRES DE L'OCDE, PORTÉS A LA CONNAISSANCE DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA SIDÉRURGIE ET DÉPENSES ENTRAÎNÉES PAR CES PROJETS ⁽¹⁾

Années	Nombres de projets examinés	Dépenses (en millions de \$)	Dépense moy. par projet ⁽²⁾ (en millions de \$)
1960	133	1 874	14,1
1961	97	1 582	16,3
1962	55	829	15,1
1963	35	360	10,3
1964	39	533	13,7

(1) Tous les plus importants produits de l'industrie sont couverts par les projets portés à la connaissance du Comité (à l'exclusion de la production de matières premières et de certains produits finis); les projets sont soumis lorsque les dépenses prévues dépassent \$ 500 000 s'il s'agit d'unités nouvelles de production ou de transformation d'acier, ou \$ 1 million s'il s'agit de la transformation d'installations existantes.

(2) La dépense moyenne calculée peut être influencée, dans une période déterminée, par certains projets de grande envergure.

et à la nécessité d'étaler la lourde charge financière que représentent les nouveaux investissements. Des fusions et accords de ce genre sont conclus soit au stade des matières premières, soit au stade de la production, soit enfin au stade de la distribution. D'une manière générale, l'industrie s'intéresse vivement à cette évolution qui pose divers problèmes, tant du point de vue technique que de celui du droit national et international.

ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PROJETS

Le Comité Spécial de la Sidérurgie de l'OCDE, conformément à des règles de procédure révisées pour la dernière fois en 1963, recueille, coordonne et distribue des renseignements détaillés sur les divers projets d'investissements.

La nature et la portée des projets d'investissements à communiquer au Comité sont définies comme suit : tous projets de construction ou de reconstruction portant sur des usines sidérurgiques ou sur des unités techniques complètes, d'un coût en capital supérieur à un montant spécifié. Dans certains cas, les projets d'un coût inférieur à ce montant peuvent être notifiés au Comité lorsque les travaux de reconstruction présentent un aspect intéressant de modernisation ou que leur description donne une meilleure idée du programme général d'investissements d'une entreprise sidérurgique donnée.

Dès que les plans définitifs de projets ont été mis au point, les Délégations des pays Membres auprès de l'OCDE fournissent au Secrétariat de l'Organisation des renseignements détaillés sur les points suivants.

- Description générale du projet (type et emplacement, détails techniques et dimensions de l'installation).
- Dates d'achèvement prévues des travaux.
- Incidence sur la main-d'œuvre.
- Situation des approvisionnements en matières premières, y compris combustibles et énergie.
- Nouvelle capacité de production.
- Incidence sur la capacité actuelle.
- Destination des produits.
- Estimation du coût total.
- Avantages du projet.

A chacune de ses sessions, le Comité examine les projets qui lui ont été notifiés sept semaines au moins avant la réunion. Afin d'accélérer les débats, les Délégations peuvent soumettre des questions écrites au pays intéressé; ce dernier envoie des réponses écrites qui sont diffusées à toutes les Délégations avant la réunion.

Finalement, après chaque session au cours de laquelle il a examiné des projets d'investissements, le Comité Spécial adresse au Comité de l'Industrie de l'OCDE (qui surveille l'évolution de tous les secteurs de l'industrie) un document énumérant les projets par secteur de production, récapitulant les projets de chaque pays et les nouvelles installations envisagées, et donnant des renseignements sur les augmentations nettes de capacité qui en résultent.

L'AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE

*fait le bilan de ses
activités*

Depuis 1957, les Membres européens de l'OCDE collaborent au sein de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire (ENEA). L'ENEA a pour but d'appuyer les efforts nationaux de développement des applications pacifiques de l'énergie atomique — et de porter ainsi les ressources en énergie des pays Membres au niveau requis pour que les objectifs de croissance économique de l'OCDE puissent être atteints. Pour ce faire, l'ENEA s'efforce de favoriser la création d'entreprises communes dans le secteur nucléaire, d'harmoniser les activités dans certains domaines et de contribuer à l'institution en Europe, dans le domaine de l'énergie nucléaire, d'un régime juridique et administratif approprié.

L'OCDE a publié le mois dernier le septième rapport d'activité de l'Agence, qui porte sur la période allant de septembre 1964 à septembre 1965.

Au cours de ces dernières années, les activités internationales les plus remarquables qui se sont développées sous l'égide de l'ENEA ont été, sans aucun doute, les entreprises communes que sont la Société Eurochemic, le Projet de Halden et le Projet Dragon. Ces trois entreprises, qui représentent un investissement total de 120 millions de dollars et qui emploient un personnel international comprenant plus de 500 chercheurs scientifiques et techniciens, continuent à progresser de façon importante.

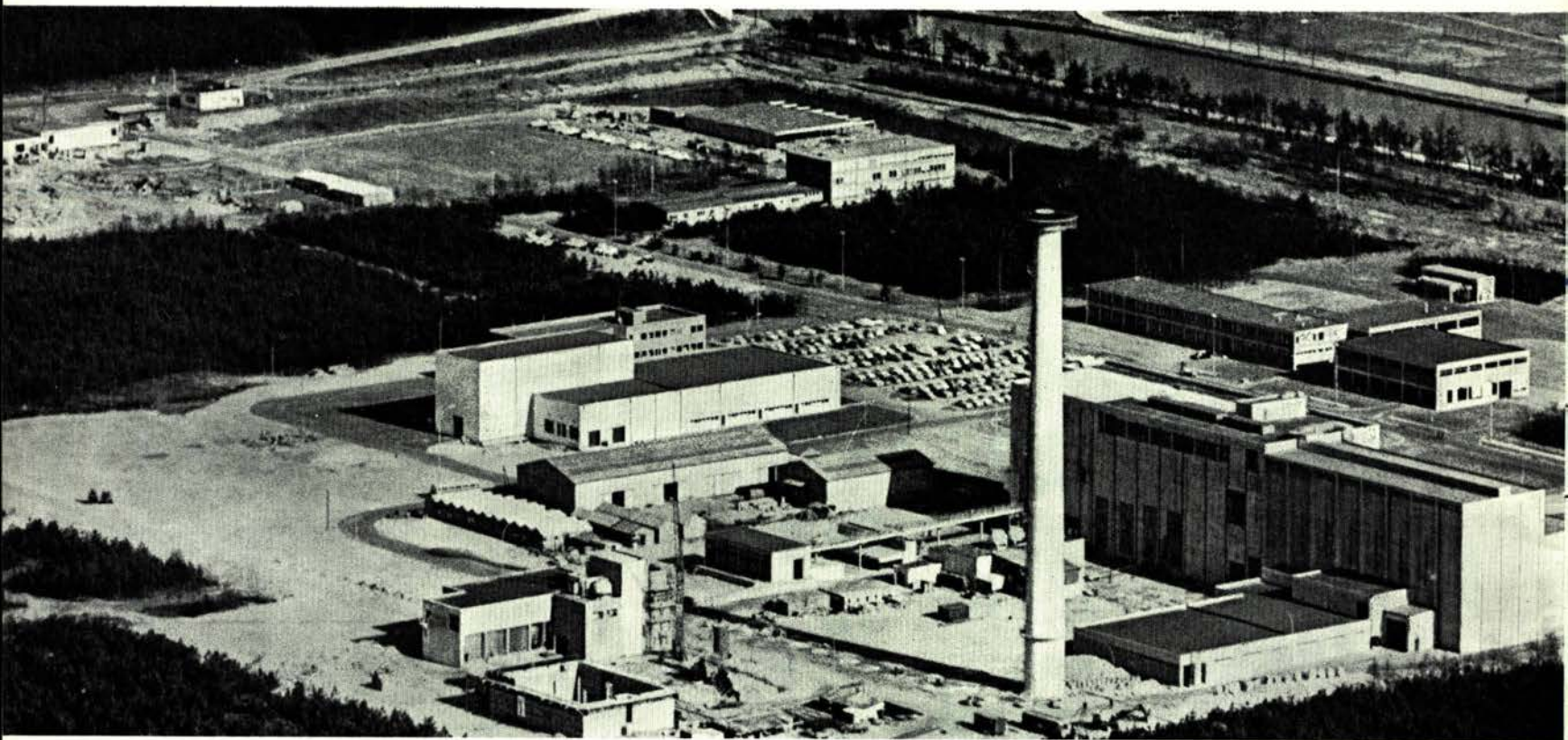
EUROCHEMIC

Au début de l'année 1964, les premiers contrats pour le retraitement de combustibles nucléaires irradiés, à l'usine de Mol (Belgique), de la Société Eurochemic (Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés), ont été signés et, depuis lors, plusieurs tonnes de combustibles provenant d'un certain nombre de réacteurs européens sont arrivées à Mol, pour y être entreposées avant retraitement.

L'usine devrait pouvoir être mise en service au début de l'année prochaine, puisque la construction est terminée et que les essais de l'équipement sont bien avancés. La Société consacre une grande partie de ses efforts à préparer la mise en service de l'usine, notamment en formant les équipes d'exploitation et en poursuivant les recherches destinées à permettre d'exploiter l'installation dans les meilleures conditions et d'en tirer le rendement le plus favorable. En établissant son programme d'exploitation, la Société Eurochemic s'efforce de coordonner ses activités futures avec celles des entrepreneurs spécialisés dans le transport des matières nucléaires et celles des fabricants de combustibles, qui participent étroitement à l'ensemble du cycle du combustible nucléaire.

HALDEN

Le réacteur à eau lourde bouillante de Halden (Norvège) a d'abord été utilisé pour expérimenter et mettre au point ce type de réacteur, mais il est maintenant utilisé pour effectuer des essais d'irradiation sur des prototypes d'éléments combustibles de réacteurs de puissance fournis par quelques-uns des onze pays participant au programme commun d'exploitation de ce réacteur. Ce programme comporte, en outre,



Ci-dessus : Eurochemic, Société internationale par actions au capital de 38 millions de dollars, est la plus ancienne des entreprises communes une usine de retraitement de combustibles irradiés qui, du point de vue de sa souplesse d'exploitation, est peut-être la première dans le monde, types de combustibles irradiés provenant des différents réacteurs européens (réacteurs de recherche et réacteurs de puissance).

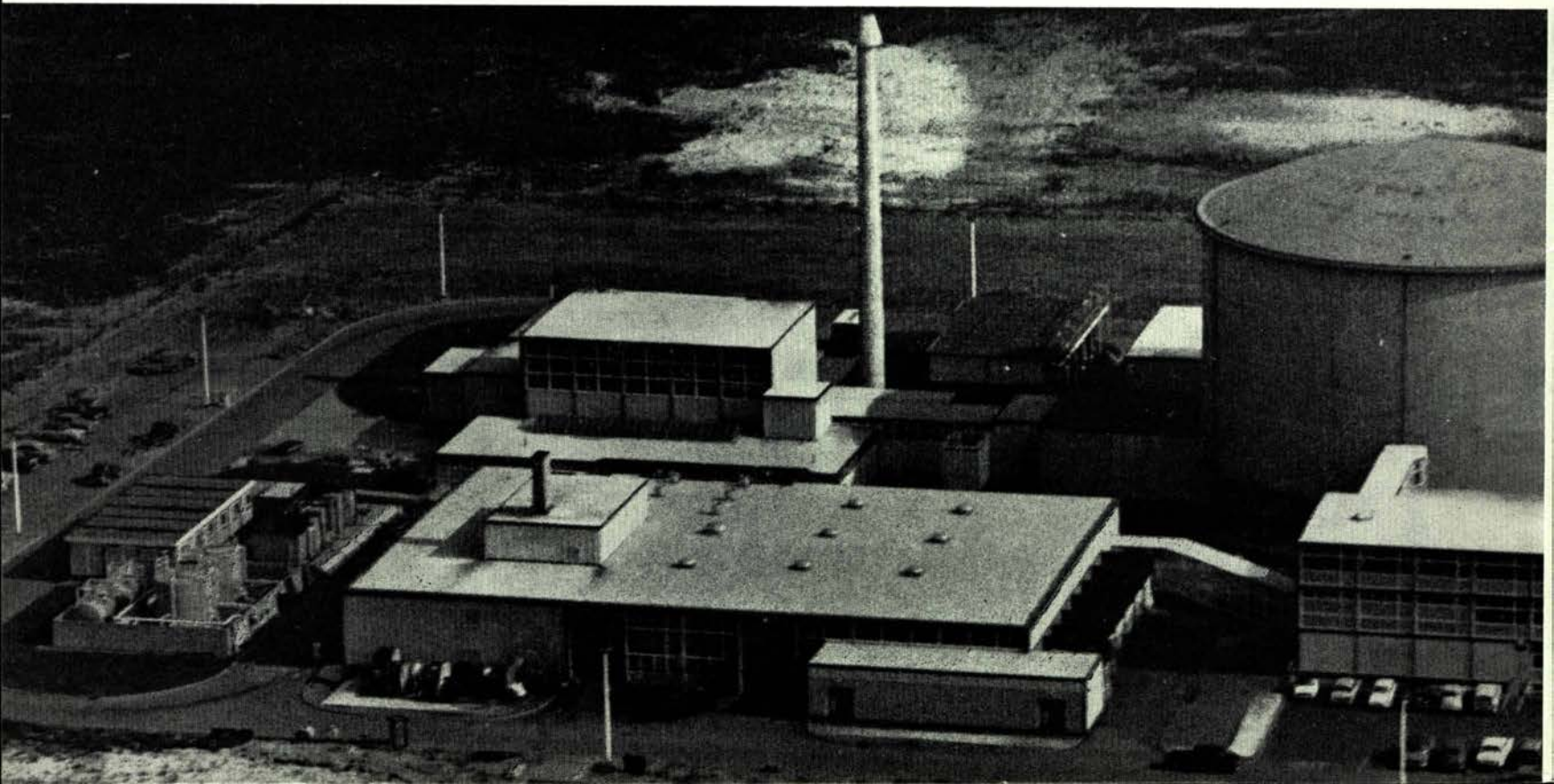
la mise au point des instruments insérés dans le cœur du réacteur et des recherches portant sur certains phénomènes chimiques qui se produisent dans les réacteurs bouillants. Le 31 décembre 1966, au terme du programme de trois ans actuellement en cours, l'exploitation du

réacteur Halden, sous forme d'entreprise commune internationale, aura duré huit ans et demi; l'ensemble des dépenses s'élèvera à 11,8 millions de dollars. Les participants au programme actuel examinent maintenant une proposition relative à un nouveau programme commun d'une

durée de trois ans qui serait exécuté à Halden.

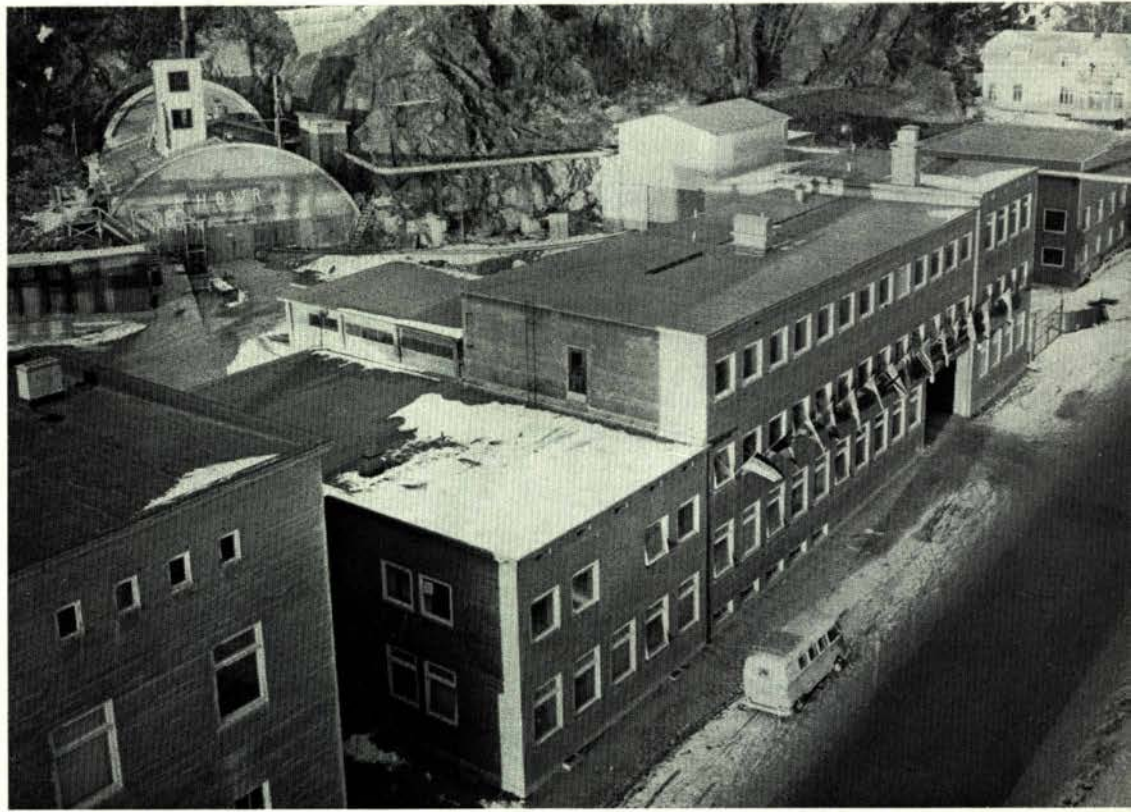
Par ailleurs, le réacteur de Halden, qui est actuellement exploité presque sans interruption à une puissance thermique d'environ 17 mégawatts, a fourni à une usine de pâte à papier, située à proximité, plus de 100 000 t

Ci-dessous : Le réacteur expérimental Dragon, situé à Winfrith, Royaume-Uni, a pour but de fournir des données expérimentales qui permettront température, modéré au carbone et refroidi par gaz. Le réacteur Dragon, comme celui de Halden, est actuellement le seul de son type qui soit





de l'ENEA. La Société possède, à Mol (Belgique), puisqu'elle peut retraiter pratiquement tous les



Ci-dessus : Le réacteur de Halden, en Norvège, est en service depuis 1959. Il a déjà fourni une grande quantité de renseignements scientifiques et techniques portant sur les différents aspects de la construction et de l'exploitation des réacteurs bouillants.

de vapeur provenant de son circuit secondaire.

DRAGON

Le réacteur expérimental Dragon à haute température, refroidi par

gaz, situé à Winfrith (Royaume-Uni), qui constitue la troisième entreprise commune de l'ENEA, a subi tous les essais de mise en service; il a déjà fonctionné à une puissance atteignant le quart de sa puissance nominale qui est de 20 mégawatts thermiques. Le réacteur est actuellement entièrement consacré à l'exécution d'un programme expérimental commun destiné à confirmer le bon fonctionnement des nombreux dispositifs particuliers qu'il comporte. L'expérience recueillie jusqu'à présent donne à penser qu'il serait techniquement possible de réaliser un grand réacteur de puissance fondé sur cette nouvelle conception et qu'un tel réacteur serait susceptible de présenter, sur les réacteurs de conception courante, des avantages certains.

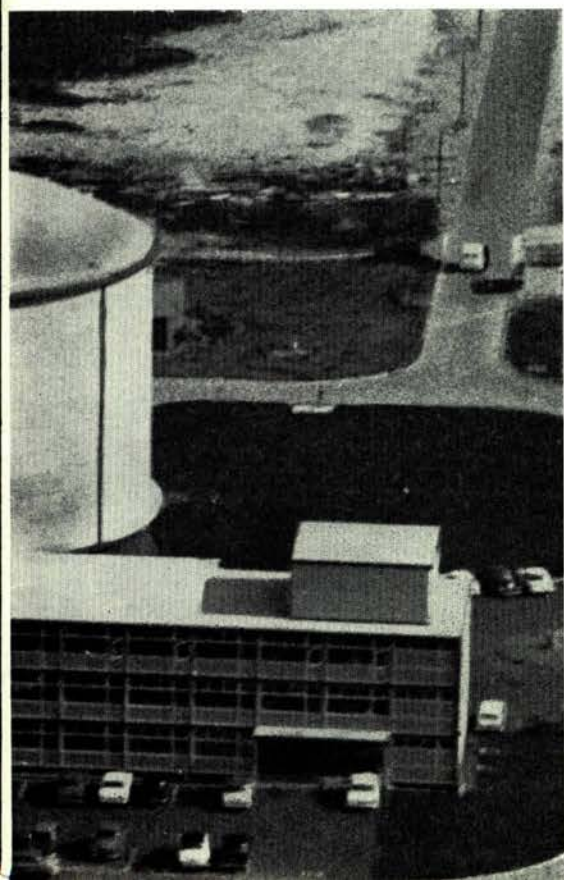
Un projet technique de réacteur de puissance de 500 à 600 mégawatts électriques, capable de fournir de l'énergie électrique dans des conditions rentables, est très sérieusement à l'étude. L'accord international relatif à l'exécution du programme expérimental commun expiré en mars 1967, au terme d'une période de huit ans; les dépenses qui lui ont été consacrées représentent 70 millions de dollars. Des négociations ont été engagées pour prolonger l'exploitation commune du réacteur Dragon au-delà de cette période.

COMITÉS SPÉCIALISÉS ET SERVICES COMMUNS

L'ENEA a poursuivi ses activités dans d'autres domaines des sciences et techniques nucléaires, en particulier par les travaux de ses Comités spécialisés et de ses Centres d'information. **Le Comité Europe-Amérique des Constantes Nucléaires (EANDC)** a poursuivi ses travaux cette année; son objectif est de développer et de coordonner les mesures des propriétés nucléaires des matériaux utilisés pour la réalisation des programmes d'énergie nucléaire. **Le Comité Europe-Amérique de la Physique des Réacteurs (EACRP)** a été créé pour favoriser la coopération entre les pays Membres de l'OCDE en ce qui concerne leurs travaux sur les aspects neutroniques de la physique des réacteurs. Au cours de l'année, ce Comité s'est particulièrement intéressé aux mesures de physique faites sur les réacteurs de puissance en exploitation, à la cinétique des réacteurs de puissance et aux degrés d'épuisement des combustibles, toutes questions qui prennent de plus en plus d'importance à mesure que les programmes d'énergie nucléaire se développent.

Au cours de l'été de 1965, un **Comité des Techniques de Sécurité des Réacteurs (CREST)** a été

de mettre au point un réacteur de puissance à haute en service dans le monde.



créé pour examiner l'ensemble des travaux en cours en matière de techniques de sécurité des réacteurs et pour rassembler et diffuser les résultats de ces travaux. Il donnera, dans le cadre des divers programmes nationaux de recherche, des conseils sur la coordination des activités qui seront entreprises ultérieurement dans ce domaine.

La **Bibliothèque ENEA de Programmes de Calcul**, installée au Centre Commun de Recherche d'Euratom à Ispra (Italie), et le **Centre ENEA de Compilation de Données Neutroniques**, installé au Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay (France), sont maintenant en pleine activité. La Bibliothèque d'Ispra a réuni un ensemble d'environ 300 programmes différents relatifs à l'énergie nucléaire; elle a également fourni quelque 400 paquets de programmes essayés. Au Centre de Compilation de Saclay, l'index « CINDA » de références de données neutroniques a fonctionné depuis janvier 1965, dans les mêmes conditions que l'index du Centre CINDA des Etats-Unis.

Au cours de l'année passée, la Belgique est venu se joindre aux onze pays (Allemagne, Autriche,

Danemark, Espagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui participaient, dès l'origine, aux activités de ces deux Centres d'information de l'ENEA. Au printemps de 1965, l'ENEA a conclu avec la Commission de l'Energie Atomique des Etats-Unis, un arrangement de coopération ayant pour but d'établir d'étroites relations de travail entre les Centres d'information de l'ENEA et les Centres américains homologues. Cet accord prévoit notamment un échange complet d'informations entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale par l'intermédiaire des Centres respectifs.

IRRADIATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Un accord de collaboration a été conclu en septembre 1964 entre l'OCDE, l'Österreichische Studiengesellschaft für Atomenergie et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour l'exécution pendant une durée de six ans, au Centre de Seibersdorf, près de Vienne, d'un programme interna-



Séparation de cellules de levure par ultracentrifugation au Centre d'irradiation des denrées alimentaires de Seibersdorf (Autriche).

tional de recherche sur la conservation par irradiation des fruits et jus de fruits. Au cours de l'année 1965, des collaborateurs scientifiques, détachés par les organismes intéressés dont ils relèvent dans les pays participant à ce programme, sont venus prendre leurs fonctions à Seibersdorf et l'effectif du personnel scientifique et technique affecté à ce programme atteint maintenant une trentaine de personnes. L'AIEA, pour sa part, a octroyé des bourses à des chercheurs scientifiques qualifiés venant de ses Etats membres, afin de leur permettre de venir travailler à Seibersdorf. Trois programmes spéciaux portant sur des recherches à exécuter dans des laboratoires italiens, espagnols et suisses, sous le contrôle des autorités chargées du Projet, ont également été approuvés.

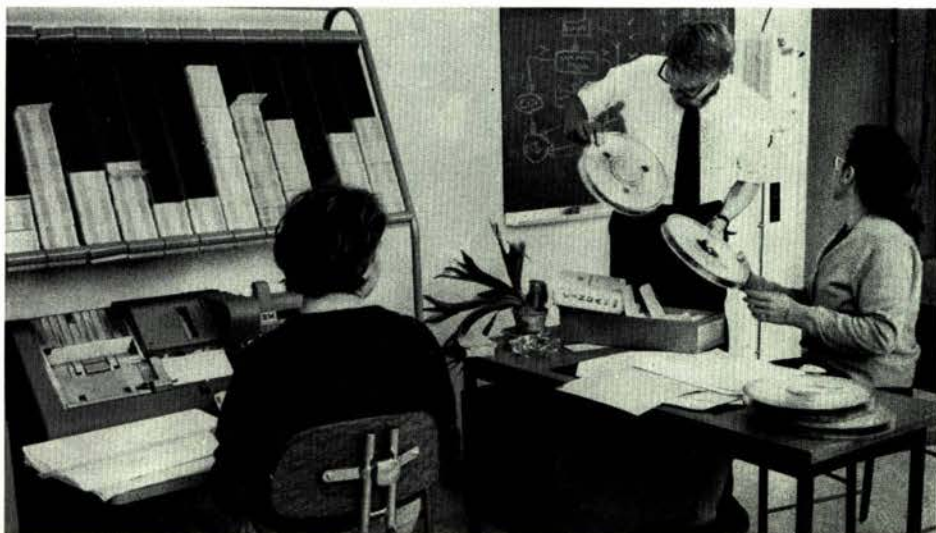
RÉGIME ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DANS LE DOMAINE NUCLÉAIRE

En ce qui concerne la réglementation et le contrôle dans le domaine nucléaire, l'ENEA prépare, en liaison étroite avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, une révision des normes de base relatives à la protection contre les radiations ionisantes; des normes ont été adoptées par les pays membres de l'Agence en 1959 et révisées une première fois en 1962. Cette seconde révision est destinée à tenir compte des nouvelles recommandations scientifiques formulées par la Commission Internationale de Protection contre les Radiations. Les recommandations relatives à l'adoption de normes de sécurité applicables au cas particulier des montres et horloges à cadran luminescent, élaborées par l'ENEA, en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, ont été com-

Essai de programmes de calcul relatifs à l'énergie nucléaire, à la Bibliothèque ENEA de programmes de calcul, à Ispra (Italie).



Au Centre ENEA de compilation de Saclay (France), le programmeur principal et un physicien examinent les fichiers de données adaptées au traitement par calculatrices.



plétées. Elles comprennent ainsi les dispositions relatives aux procédures de contrôle visant à garantir que ces recommandations sont correctement appliquées.

Le système de contrôle de sécurité de l'ENEA, instauré en décembre 1957 par la *Convention sur l'établissement d'un contrôle de sécurité dans le domaine de l'énergie nucléaire*, continue à être appliqué aux entreprises communes de l'Agence. Ce contrôle a pour but de garantir qu'aucune activité de l'Agence ou de ses entreprises communes ne puisse servir à des fins militaires. Le contrôle s'applique en particulier aux matières fissiles utilisées ou traitées dans les entreprises communes; il repose sur la tenue d'une comptabilité spéciale concernant ces matières. L'application de ce contrôle s'est traduit par une série d'inspections sur place des installations et par la vérification de l'emploi qu'elles font des matières soumises au contrôle.

D'importantes étapes ont été franchies vers l'instauration, dans toute l'Europe occidentale, du régime particulier créé par la Convention de l'OCDE sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, signée à Paris en 1960 par seize pays membres de l'ENEA. En novembre 1964, l'un des derniers problèmes à résoudre sur le plan international a été réglé lorsque le Comité de Direction de l'ENEA a décidé d'exclure les petites quantités de substances nucléaires du champ d'application de la Conven-

tion. Cette décision fait suite à celle qui avait été prise dans le même sens par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, en septembre 1964, à propos de la Convention de Vienne de 1963 relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Pour de nombreux signataires, certaines questions restaient à régler avant qu'ils puissent élaborer leurs législations nationales et ratifier la Convention de Paris. Ces problèmes ont été successivement résolus, en 1963, par la signature de la Convention complémentaire à la Convention de Paris et de la Convention de Vienne, puis, en 1964, par la signature des protocoles additionnels à la Convention de Paris et à la Convention complémentaire. Dans le domaine de la responsabilité civile, l'activité se trouve actuellement remplacée dans le cadre national. Les Gouvernements intéressés prennent en effet les mesures intérieures nécessaires en vue de la ratification de ces Conventions.

ACTIVITÉS NOUVELLES

A l'heure actuelle, on compte en Europe occidentale 48 centrales nucléaires en service ou dont la construction est en cours ou décidée. Il y a donc tout lieu de prévoir que la puissance nucléaire installée passera de son niveau actuel, légèrement supérieur à 4 000 mégawatts électriques, à près de 12 000 méga-

watts en 1970. Cette évolution se poursuivra vraisemblablement à un rythme de plus en plus rapide; c'est pourquoi l'ENEA a entrepris au début de 1965 une étude, effectuée en coopération par les experts des pays membres, sur les réserves de matières premières nucléaires disponibles, sur la demande à long terme en énergie d'origine nucléaire et sur l'orientation future du développement des réacteurs en Europe occidentale (1).

Dans un autre domaine, le Comité de Direction de l'ENEA a créé, en 1964, un groupe d'experts chargé d'examiner les dispositions à prendre pour que l'on puisse fabriquer et par la suite utiliser en Europe les sources auxiliaires d'énergie radio-isotopique. Ce groupe a notamment pour mission de rechercher les possibilités de production des radio-isotopes nécessaires.

Dans une première étape, des experts en matière de générateurs isotopiques des pays membres de l'ENEA, de l'Euratom, de l'ELDO, de l'ESRO et de la Conférence Européenne des Télécommunications par Satellites, ont fait l'inventaire des générateurs isotopiques existant dans le monde, des besoins européens en générateurs de ce type ainsi que des possibilités de production en Europe. Ce travail se poursuit.

(1) *Un premier rapport, intitulé Ressources mondiales d'uranium et de thorium, a été publié en août 1965.*

MANUEL DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ("Atomic Handbook") Premier volume : EUROPE

Ce nouvel ouvrage de référence doit son existence au Groupe de contact des relations publiques dans le domaine nucléaire (Nuclear Public Relations Contact Group - NPRCG), qui compte parmi ses membres des agents de relations publiques appartenant à des pays et à des Organisations nucléaires du monde entier. Parmi les Organisations représentées figure l'Agence Européenne pour l'Énergie Nucléaire (ENEA), créée par l'OCDE. Le premier volume, consacré à l'Europe, doit permettre aux fonctionnaires, aux chercheurs scientifiques et à tous ceux qui travaillent dans l'industrie nucléaire de trouver les informations dont ils ont besoin dans leur tâche quotidienne; en même temps, il constitue un guide pratique sur les activités de chacun dans le domaine de l'énergie nucléaire. On espère publier en 1966 un deuxième volume consacré aux Amériques et au Canada. Des éditions mises à jour de ces deux volumes paraîtront ultérieurement et on envisage la publication d'autres volumes couvrant le reste du monde.

Le premier volume comprend une section générale sur l'énergie nucléaire en Europe (composition des Organisations internationales, accords de coopération nucléaire, financement, personnel, centres de recherche et de développement, puissances des installations nucléaires, tableaux récapitulatifs des réacteurs, etc.); un répertoire des Organisations internationales; un répertoire des programmes et des établissements de recherche sur l'énergie nucléaire et de leur personnel; une liste des revues et des journalistes scientifiques traitant de l'énergie nucléaire; un annuaire des spécialistes de relations publiques dans le domaine de l'énergie nucléaire et une bibliographie des annuaires et ouvrages de référence sur l'énergie nucléaire.

« Atomic Handbook » est publié en anglais, pour le NPRCG,

par Morgan Brothers (Publishers) Ltd., 28 Essex Street, Londres WC2, chez qui on peut se le procurer.

868 pages : F 96 ; DM 79 ; Lir. 12 000 ; £ 7 ; \$ US 20.

MÉTHODES DE TRAVAIL DANS LES LABORATOIRES CHAUDS

En juin dernier un symposium international sur les méthodes de travail dans les laboratoires chauds (laboratoires où sont manipulées des matières hautement radio-actives) a été organisé au Centre d'Études Nucléaires de Grenoble par l'Agence Européenne pour l'Énergie Nucléaire (ENEA) en collaboration avec l'Euratom. Bien que le thème de ce symposium ait été les laboratoires chauds exploités pour la recherche en général, la plupart des communications ont trait aux installations spécialisées dans les travaux sur combustibles irradiés. Parmi les principales questions traitées figurent notamment les méthodes d'examen non destructif (en particulier par radiographie et spectrographie gamma), les méthodes de démantèlement et d'usinage, les procédés de transfert ainsi que la solution des problèmes de décontamination. Certains mémoires de caractère général ont rendu compte par ailleurs d'expériences d'exploitation.

Le compte rendu du symposium, publié en deux tomes par l'OCDE, contient les textes des cinquante communications présentées au cours des huit séances techniques ainsi que des débats qui ont suivi leur présentation.

Ce compte rendu comporte en outre un répertoire très complet et détaillé des laboratoires chauds en exploitation dans les pays de l'OCDE, établi par l'ENEA lors du symposium.

1 036 pages (2 tomes, bilingue) : F 96 ; DM 80 ; £ 6.12s.6d. ; \$ US 24.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Série de la Conférence Ministérielle sur la Science

LA RECHERCHE FONDAMENTALE DANS LA POLITIQUE DES GOUVERNEMENTS

Ce rapport montre que les recherches effectuées à seule fin d'étendre le champ des connaissances scientifiques constituent la base nécessaire de toutes les recherches appliquées entreprises à des fins déterminées. Il permet de se rendre compte de l'influence réciproque qu'exercent l'un sur l'autre ces deux types de recherches. Il fait ressortir le rôle indispensable joué par la recherche dans l'enseignement supérieur. Enfin, il souligne le caractère propre de la science qui est de jeter des ponts par-dessus les frontières naturelles; il présente également des suggestions visant à élargir la coopération internationale sur le plan européen.

72 pages : F 6 ; FS 6 ; DM 5 ; 9 s. ; \$ US 1,50.

LES SCIENCES SOCIALES ET LA POLITIQUE DES GOUVERNEMENTS

Les sciences sociales ont un rôle vital à jouer en permettant d'identifier, de comprendre et de résoudre les problèmes sociaux et humains créés par les progrès rapides de la science, de la technique et de la mécanisation. On reconnaît maintenant qu'il est nécessaire d'élaborer une politique cohérente en ce qui concerne les sciences naturelles; cette nécessité n'est pas moins rigoureuse dans le cas des sciences sociales. Ce rapport ne manquera pas d'être utile à ceux qui sont chargés d'élaborer les politiques; il marque un premier pas vers une politique scientifique intégrée englobant à la fois les sciences de la nature et les sciences humaines et sociales.

102 pages : F 6 ; FS 6 ; DM 5 ; 9 s. ; \$ US 1,50.

LES GOUVERNEMENTS ET L'INNOVATION TECHNIQUE

La capacité d'innovation technique est maintenant devenue un des facteurs les plus importants qui concourent à créer la puissance économique des entreprises, des industries et même des pays. La mise au point de produits techniquement avancés, capables d'atteindre un développement considérable, sur le plan tant national qu'international, exige des programmes de recherche et de développement ainsi que des marchés de plus en plus vastes, dépassant souvent les moyens dont disposent actuellement les entreprises privées face aux conditions de la concurrence. Comme on le voit dans ce rapport, certains Gouvernements Membres de l'OCDE encouragent délibérément l'innovation en accordant leur appui financier à la recherche et au développement industriels par des contrats de développement et autres méthodes; on les voit aussi s'efforcer de déterminer les branches d'activités où ils pourraient à l'avenir concentrer utilement leurs efforts d'innovation.

60 pages : F 4 ; FS 4 ; DM 3,30 ; 6 s. ; \$ US 1.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS L'ALLOCATION DES RESSOURCES A LA SCIENCE

A l'heure actuelle, la science et la technique se répercutent de manière décisive sur de nombreux aspects de la vie nationale et internationale, en même temps qu'elles

absorbent une part de plus en plus lourde des budgets nationaux et des réserves de main-d'œuvre scientifique et technique. C'est pourquoi les Gouvernements ont été amenés à s'intéresser bien davantage au développement du potentiel scientifique national. Ce rapport montre qu'il est essentiel d'assurer une répartition efficace des ressources destinées à la science et, par conséquent, de mettre au point des critères appropriés à cet égard, qu'il s'agisse de procédures et de mécanismes utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration d'Etat.

70 pages : F 4 ; FS 4 ; DM 3,30 ; 6 s. ; \$ US 1.

Autres publications scientifiques et techniques

L'EFFORT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN EUROPE OCCIDENTALE, AMÉRIQUE DU NORD ET UNION SOVIÉTIQUE

Essai de comparaison internationale des dépenses et des effectifs consacrés à la recherche en 1962, par C. Freeman et A. Young (R.W. Davies, G.R. Barker et R. Fakiolas ont rédigé l'Annexe relative à l'Union Soviétique).

164 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15 s. ; \$ US 2,50.

RECHERCHE COOPÉRATIVE SUR LES TECHNIQUES DE PRODUCTION MÉCANIQUE

par le Professeur H. Opitz.

38 pages : F 6 ; FS 6 ; DM 5 ; 9 s. ; \$ US 1,50.

RÉPERTOIRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LA DÉTÉRIORATION BIOLOGIQUE

400 pages : F 24 ; FS 24 ; DM 20 ; 35 s. ; \$ US 6.

RÉPERTOIRE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE SUR LA POLLUTION DES EAUX

522 pages : F 28 ; FS 28 ; DM 23 ; £ 2.2 s. ; \$ US 7.

RÉPERTOIRE MONDIAL DES CENTRES D'ÉTUDE DES TECHNIQUES DE PRODUCTION MÉCANIQUE

710 pages : F 76 ; FS 76 ; DM 63 ; £ 5.5 s. ; \$ US 19.

ENSEIGNEMENT ACTUEL DE LA PHYSIQUE

292 pages : F 24 ; FS 24 ; DM 20 ; 35 s. ; \$ US 6.

Autres nouveaux rapports

Dans la série « Etudes économiques de l'OCDE » 1965-1966 :

ÉTATS-UNIS, décembre 1965 (44 pages)

JAPON, décembre 1965 (60 pages)

RF D'ALLEMAGNE, décembre 1965 (44 pages)

Au numéro : F 3 ; FS 3 ; DM 2,50 ; 5 s. ; \$ US 0,80.

Abonnement à la série complète (21 fascicules) : F 42 ; FS 42 ; DM 35 ; £ 3.3 s. ; \$ US 10.

Dans la série « Problèmes de développement » :

LES FINANCES PUBLIQUES, INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Université de York, 1er-23 juillet 1964. Textes réunis par Alan T. Peacock.

124 pages : F 8 ; FS 8 ; DM 6,60 ; 12 s. 6 d. ; \$ US 2.

Dans la série « Documentation dans l'agriculture et l'alimentation » :

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE RURALE. No 75

98 pages : F 6 ; FS 6 ; DM 5 ; 9 s. ; \$ US 1,50.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

RF D'ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, GmbH,
Postfach 9380, 53 BONN.

Sous-dépôtaires : BERLIN 62 : Elwert &
Meurer;

MUNICH : Hueber;

HAMBOURG : Reuter-Klöckner;

et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade,
EAST MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE I.

Sous-dépôtaires :

Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

Standaard Wetenschappelijke

Uitgeverij,

Belgiëlei, 147,

ANVERS.

BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.

Les commandes sont payables d'avance.

DANEMARK

Munksgaard Boghandel, Ltd.,
Nørregade 6, COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinas de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONE I.

ÉTATS-UNIS

OECD PUBLICATIONS CENTER

Suite 1305

1750 Pennsylvania Ave, N.W.,

WASHINGTON, D.C. 20 006

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services,
Ltd., P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, PARIS 16^e.

Principaux sous-dépôtaires :

PARIS : Presses Universitaires de France,
49, bd Saint-Michel (5^e).

Librairie de Médecis,

3, rue de Médecis (6^e).

Sciences Politiques (Lib.),

30, rue Saint-Guillaume (7^e).

La Documentation Française,

16, rue Lord-Byron (8^e).

AIX-EN-PROVENCE : Librairie de
l'Université.

BORDEAUX : Mollat.

GRENOBLE : Arthaud.

LILLE : Le Furet du Nord.

LYON II^e : L. Demortière.

MARSEILLE : Maupetit.

STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 28, rue du Stade,
ATHÈNES 132.

INDE

International Book House Ltd.,

9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY I.

Oxford Book and Stationery Co.,

Scindia House, NEW DELHI.

17 Park Street, CALCUTTA.

IRAK

Hamid Abdul Karim, Shorja Bldg, Shorja,
P.O.B. 419, BAGHDAD.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snaebjörn Jónsson & Co, h.f.,

Hafnarstræti 9,

P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Blumstein's Bookstores Ltd.,

35 Allenby Road, et 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,

Via La Marmora 45, FLORENCE.

Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.

Sous-dépôtaires :

GÈNES : Libreria Di Stefano.

MILAN : Libreria Hoepli.

NAPLES : Libreria L. Cappelli.

PADOUE : Libreria Zannoni.

PALERME : Libreria C. Cicala Inguag-
giato.

ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-
bolini.

TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,

6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

KENYA

New Era Publications, Ghale House,
Government Road, P.B. 6854, NAIROBI.

LIBAN

Redico, Immeuble Edison,

Rue Bliss, B.P. 5641,

BEYROUTH.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck, 33, Grand'Rue,

LUXEMBOURG.

MAROC

Éditions La Porte " Aux Belles Images ",

281, avenue Mohammed V, RABAT.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

NOUVELLE-ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,

20, Molesworth Street (Private Bag), et

Government Bookshops à

AUCKLAND (P.O.B. 5344);

CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);

DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,

65, The Mall, LAHORE 3.

PAYS-BAS

Gros :

Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs,

Beulingstraat, 2, AMSTERDAM C.

Détail :

W.P. Van Stockum & Zoon,

Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,

LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET

COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,

LONDRES, S.E.1.

Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,

BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,

Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,

6, rue Grenus, 1211, GENÈVE 11

et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,

MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,

Beyoglu, ISTANBUL, et 12 Ziya Gökalp

Caddesi, ANKARA.

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Maraala Tita, 23,

P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées
au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, Paris 16^e

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

